

L'ACTION NATIONALE

Volume LIX, Numéro 6

Février 1970

75 cents

UN FIASCO?

**NOUVELLE CAPITULATION
DU QUÉBEC**

**BILINGUISME
ET BICULTURALISME**

CHARTRE DES CONSOMMATEURS

Julia Richer

Avel Maugey

Henri Métivier

POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL : Aveu d'un fiasco ?	505
F.-A. ANGERS : Une nouvelle capitulation de Québec	519
Patrick ALLEN : Bilinguisme et biculturalisme	542
Jean GENEST : La conférence fédérale-provinciale	547
Fédération COOP : Charte des droits des consommateurs	552
Jules-Bernard GINGRAS : Le masculinisme et la famille ...	559
DOCUMENT : Les Évêques de France et l'école catholique	575
Julia RICHER : Le prix Duvernay à Luc Lacoursière	583
Les Mémoires de R. Chaloult	585
L'édition québécoise	588
Avel MAUGEY : Hommage à Jacques Brault	592
Henri MÉTIVIER : L'ombre de l'hiver, de R. Pageau	605

Dépôt légal — 1er semestre 1970
Bibliothèque nationale du Québec

TEXTES ET DISCUSSIONS

(Sujets nationaux)

Père Gustave Lamarche
de l'Académie Canadienne française

Non pas un ouvrage de protestation, de revendication
et de contestation, mais de pensée profonde, dans un
style vivant et vigoureux.

Un ouvrage d'un genre rare chez nous; qui va aux
profondeurs de notre problème national et que tout
nationaliste doit avoir lu et doit méditer.

Un volume de 330 pages
\$5.00

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement no 1162

L'ACTION NATIONALE

Volume LIX, Numéro 6

Février 1970

75 cents

Éditorial

AVEU D'UN FIASCO?

Fin des complaisances outrageuses

Il est assez rare de trouver dans nos grands moyens de communications sociales audio-visuels quelques plongées dans la réalité de notre situation. Le mot d'ordre semble plutôt de rassurer à tout prix la population, de lui cacher la réalité et d'entretenir une atmosphère de complaisance bleuâtre où tout va bien. Si tout ne va pas bien, ça reviendra, ce n'est qu'une question de temps. Il s'agit de s'adapter. Chant de sirènes — où les journalistes se sont complu depuis la révolution scolaire. Qui révèle dans son volume sur le ministère de l'Éducation qu'un journaliste d'un grand périodique montréalais demandait le feu vert pour ses principaux articles touchant la question scolaire, au ministère de l'Éducation? N'est-ce pas le journal La Presse qui faisait l'apologie des écoles polyvalentes, du transport scolaire et cachait plus ou moins la situation grave de la régionale de Chambly derrière un écran de mots qui ménageait toutes les susceptibilités des gens en place?

Les faits angoissants

Il arrive donc qu'un article vient de paraître dans LE DEVOIR (30 décembre 1969, page 3) qui décrit une partie de la réalité. M. Gilles Provost a intitulé son article : « Que deviennent les cours de catéchèse ? » Sur ce sujet si important il a accumulé des faits qui devraient attirer l'attention de tous nos lecteurs. Des sondages (lesquels ?) révéleraient que seulement 50% des jeunes se définissent comme catholiques pratiquants. Les parents sont de plus en plus grand nombre atteint par cette crise de la foi à l'école. Il n'y a plus moyen d'escamoter le fait. Les plaintes sont universelles, probablement plus graves à Montréal mais très réelles dans toute la province. De nombreuses associations de parents qui se sont penchées sur le problème ont mis à nu des faits bouleversants. La grande inquiétude sur ce bouleversement de notre civilisation et de notre culture finit par traverser le mur des silences complices et atteindre le grand public : que se passe-t-il à l'école ? que se passe-t-il à la catéchèse ?

M. Réginald Guérin, responsable de l'enseignement religieux au niveau secondaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal, doit avouer ce que la plupart des parents savaient déjà que, malgré les meilleurs manuels, malgré un plus grand nombre de professeurs licenciés en sciences religieuses, dans les faits, « il est à peu près certain que les cours actuels ne sont pas de la catéchèse au sens strict; c'est de l'enseignement religieux et de la formation humaine dont certains temps forts sont vraiment de la catéchèse ». Sur 100 élèves, un tiers accepterait la catéchèse, un tiers y serait indifférent et un tiers la repousserait. Imaginons le climat des classes !

Est-ce un aveu de fiasco qui trouve aujourd'hui son écho dans les journaux ?

Le problème est très sérieux si on veut bien se rappeler l'importance de l'enseignement religieux dans une école confessionnelle pour les catholiques. Toutes

les parties en cause accusent les autres et cherchent à s'excuser devant une telle situation.

Procès des jeunes

Les uns accusent les jeunes. Nous avons affaire aux premières générations qui ont grandi imbibées de tout un monde d'images. Ils ne sont pas faits pour l'abstraction. Ils ne sont pas faits pour la logique. Ils « sentent » et marchent suivant des « sympathies » ou des « antipathies ». Ils ne sont pas prêts à l'effort. Beaucoup de professeurs, ceux qui ont le plus de difficultés à assurer leur autorité ou leur enseignement les accusent d'agressivité irrationnelle (Le Séminaire, juin 1969, p. 89-94). Dans le grégarisme étudiant ils s'opposent, sans raison, sans cause, comme s'il y avait un courant antireligieux inexplicable chez une classe de jeunes.

D'autres attaquent plutôt leur négativisme. Ils se réfugieraient dans l'indifférence, dans le « chacun-a-son-opinion ». Pas moyen de les rejoindre. Pas moyen de les motiver. Pas moyen de leur donner un idéal. On leur prête un certain matérialisme (à quoi ça sert la religion ? Ça ne donne ni de points ni de piastres !). On parle d'un abus de cours qui assomme les élèves et leur enlève toute disponibilité de sorte que les cours d'enseignement religieux paraissent du surérogatoire. On parle d'une perte de prestige de la matière et du professeur. En effet, le professeur de catéchèse, entre cent autres professeurs spécialisés, n'apporterait pas la même méthode scientifique : son enseignement serait plus flou et concurrencerait difficilement les interprètes et les vedettes de la télévision.

Finalement plusieurs vont plus loin et disent : « Ce qui est en cause, ce n'est pas d'abord la foi mais la politesse, le civisme, le respect de ces millions d'hommes intelligents qui ne trouvent pas maudite la patente du péché originel ou de la messe ». On met en doute leur loyauté intellectuelle, leur manque d'honnêteté dans les réflexions. Ce ne serait pas la foi en Dieu qui serait

un problème mais la perte du respect pour tout ce qui est ardu à comprendre (Le Magistère, septembre 1969, p. 10-11).

Bref, avec toute l'instruction reçue, il y aurait absence chez un grand nombre de nos jeunes d'un humanisme fondamental. Ce n'est pas tellement le chrétien qui serait misérable en eux que l'homme. On invoque comme témoins les différents journaux de CEGEP et le QUARTIER LATIN. L'érotisme, la vulgarité, le mauvais français, le raisonnement bête, les prises de position a priori, l'absence d'ouverture à la beauté et à la vraie littérature, montreraient à l'évidence que leur humour cruel, leurs sarcasmes méchants, leurs défoulements vicieux nous feraient assister à la montée d'une nouvelle horde de barbares instruits mais non civilisés. Ils auraient l'avantage d'être plus criards pendant que « la majorité des élèves éduqués et studieux resteraient trop silencieux et trop peu batailleurs ».

Le résultat : « un sondage effectué au terme de l'année scolaire 1967-1968 dans un diocèse de Québec révélait que 75% des professeurs trouvent l'enseignement religieux difficile, voire décourageant, et que moins de 40% croient pouvoir y demeurer » (L'Église canadienne, Fides, juin 1969, p. 198). La situation est sérieuse à ce point !

Procès des professeurs

On ne se prive pas d'attaquer les professeurs. La majorité, semble-t-il, n'a pas reçu de préparation spéciale. On lui aurait remis entre les mains des manuels nouveaux où la partie dogmatique était réduite au minimum. On voudrait tellement miser sur l'invitation et le témoignage que le sens du devoir en est complètement estompé. La source fondamentale des enseignements de Dieu qui réside dans certains commandements propres à orienter notre conduite et le salut de la nature humaine est passée sous silence. Les jeunes restent sous l'impression que tout est option, que tout est soumis à leur jugement, alors que celui-ci n'est pas encore formé. Il serait même bien de rejeter toute autorité, si le cœur

leur en dit, au nom de la jeunesse d'aujourd'hui, de la démocratie ou de toute divinité que la fantaisie leur fera inventer. Les autorités ont peur. Elles accordent trop vite raison aux jeunes. Elles concèdent tout et s'attirent le mépris.

Faut-il dire aussi que plusieurs professeurs, pris dans les remous de la révolution mondiale, ont enseigné beaucoup d'opinions personnelles comme solutions sérieuses proposées par tel ou tel théologien. Il est instructif à cet égard d'entendre les jeunes nous renseigner sur ce que certains professeurs ont dit sur le péché originel, sur l'obligation d'assister à la messe, sur les miracles de Jésus-Christ, sur les dévotions, sur les saints, comment ils introduisent des explications psychiatriques-à-une-cenne, comment ils font des comparaisons sur l'Église traditionnelle et l'Église actuelle, sur certains dogmes expliqués par l'histoire des religions, sur les Papes qu'ils interprètent selon leur propre conditionnement par leur journal du matin. Peut-être ont-ils agi avec la meilleure volonté du monde mais, vis-à-vis des jeunes, ils ont paru, pour être dans-le-vent, devenir beaucoup plus des démolisseurs que des témoins d'une foi rayonnante. La plainte est générale : ils ne savent pas faire prier. Tout est à l'activisme.

Procès des parents

Finalement il y a les parents. Malgré tous les efforts accomplis au Québec par l'Église, un seulement pour cent de la population chrétienne adulte aurait été rejointe par la catéchèse aux adultes, de sorte que l'immense majorité est incapable d'appuyer le renouveau catéchétique et liturgique. Elle vit de renseignements cueillis ici et là. Cette même majorité est prise dans le contexte plus large de la mutation radicale que connaît la société mondiale et des changements opérés dans l'après-Concile. Elle se retire dans sa tour d'ivoire ou son cocon protecteur et se désintéresse : « Après moi, le déluge », semble-t-elle dire.

De plus avec l'instruction obligatoire jusque vers la fin du secondaire, nous avons vu apparaître une frange de la population que nos écoles ignoraient à peu près comme phénomène social : les foyers désunis, les foyers à problèmes, les enfants qui grandissent seuls, les enfants qui peuvent désorganiser une classe entière parce que leur foyer ne leur donne pas l'affection à laquelle ils ont droit. Bref les situations difficiles de la société ont passé, non réglées, à l'école qui les reçoit tous et ne sait pas encore comment les absorber et les dirimer.

Les agioteurs en eau trouble

Cette trop brève récapitulation d'une situation qui nous enveloppe tous, nous montre l'urgente nécessité d'inventer des solutions ensemble, maîtres-parents-jeunes. Nous sommes tous un peu coupables et nous avons tous des excuses pour nous justifier. C'est ici qu'il nous faut nous rappeler quelques paroles de M. Arthur Tremblay : « Démocratiser l'enseignement c'est de toute évidence... promouvoir la transformation des mentalités, des attitudes et des comportements; engager toute une population dans la recherche d'une nouvelle personnalité ». Or cette nouvelle personnalité, ce nouveau type de Canadien-Français que M. Arthur Tremblay se targue d'inventer, il y a bien des signes que c'est un type entièrement sécularisé, à peu près dépossédé de ses préoccupations de catholicisme.

C'est dans l'optique de cette offensive par les technocrates de l'État et des rationalistes neutralisants de notre pays que nous devons étudier le projet de loi 62 sur la déconfessionnalisation des commissions scolaires. Avant que la population ait eu le temps de se ressaisir et de s'organiser, dans le trouble général semé par les innovations, leur but est de mettre au plus tôt toute la population devant une situation établie.

N'allez pas dire que nous n'avons pas été avertis. C'est encore M. Tremblay qui affirme, avec une incroyable audace et arrogance : « Démocratiser, c'est miser

sur la rationalité des éléments les plus dynamiques de progrès ». Ainsi la démocratie, à ses yeux, ne représenterait qu'un petit groupe, qui revendiquerait toute la lumière, et qui imposerait ses vues à tout le monde. Dans le même contexte nous avons la déclaration stupéfiante de M. le ministre Cardinal qui, en présentant son projet de loi 62, avertit tout le monde qu'il acceptera les modifications secondaires que les corps représentatifs voudront bien lui faire mais qu'il refuse totalement de changer les points essentiels comme la professionnalité des commissions scolaires. Encore la même mise en demeure : seul un petit groupe prétend savoir ce qui convient à la population du Québec espérant bien, devant les faits accomplis, qu'elle se ralliera. C'est se moquer de la population. C'est ridiculiser la démocratie. La population leur facilite la tâche par son laisser-faire, par sa léthargie. Ainsi la professionnalité est non seulement grignotée par ce contexte de panique mais elle est même enrayée en l'enfermant dans des armatures qui l'étoufferont peu à peu. Qu'attendons-nous pour nous réveiller ? Pour voir clair ? Dormons, dormons, et notre pays changera d'âme comme un petit groupe le désire. Ce groupe se charge de faire l'homme nouveau par le bourrage de crâne.

La brisure fondamentale

Pourquoi cette situation de fiasco ? Pourquoi cette situation où les meneurs de jeu créent les ambiguïtés ? Tout simplement parce que le foyer n'est plus appuyé ni continué par l'école. Jusqu'à hier l'école appartenait à la communauté humaine dont elle comblait les besoins d'instruction et d'éducation. Depuis le Rapport Parent, il n'en est plus ainsi. Même M. Guy Rocher ne semble pas voir où nous mène son Rapport lorsqu'il est interprété et manipulé par le ministère de l'Éducation. Maintenant nous avons l'école de l'État, régie par l'État, et les parents n'ont qu'à se conformer et voir — par les comités scolaires qu'on leur laisse — à la propreté, à la modernité des moyens d'enseignement, à la bonne

marche de l'école telle que conçue en son gigantisme et en ses programmes par l'État. L'école ne continue plus le foyer. L'État s'en est substantiellement emparé. Il y a fossé entre l'école et le foyer. Les parents ne savent plus avec sécurité quelles valeurs seront transmises à leurs jeunes ou quelles omissions seront systématisées. L'État a le dernier mot.

L'évolution est si aveuglante que nous sommes étonnés de voir combien de commissaires et de professeurs ne soupçonnent même pas — à cause des intérêts en jeu et du bourrage de crâne systématique des journaux — qu'ils vivent une évolution profonde qui les transforme de mandataires des parents en fonctionnaires du ministère. Le regroupement des commissions scolaires transforme les commissaires en agents d'exécution de l'État et les professeurs, par leur syndicat, sont de plus en plus enclins à considérer l'État comme leur vrai patron. Les parents sont dépossédés. Les écoles forment un réseau de succursales où l'État est le seul vrai maître.

Si le vrai patron ce ne sont plus les parents, si l'école n'est plus fonction de la communauté humaine, il s'ensuit que l'État est invinciblement porté à créer les écoles à son image et à sa ressemblance. Les principes d'administration, l'efficacité et le rendement — deviennent les principes majeurs de régulation. Ce ne sont plus les principes d'éducation et de formation des hommes. La confessionnalité est réduite à l'état d'option entre mille autres. Et il se trouve des prêtres et des chrétiens pour nous dire que nous sommes encore chanceux d'en être là car ainsi, disent-ils, l'école a la permission de recevoir l'Église.

**On met n'importe quoi
sous le mot « confessionnalité »**

Le réalisme, pourtant, devrait bien nous faire comprendre l'imposture des mots. Car toutes les enquêtes, celles que nous signalions au début de cet article et plusieurs autres qui nous ont été communiquées, révè-

lent le fiasco dans lequel se trouve l'enseignement religieux.

Les raisons profondes, c'est sans doute l'évolution de la société elle-même. Mais si nous ne nous gargarisons pas de mots, nous serions conduits à considérer que déjà plusieurs écoles dites confessionnelles — surtout à Montréal et le reste de la province suivra à plus ou moins brève échéance — ne sont que des écoles communes, c'est-à-dire des écoles neutres où les catholiques peuvent aussi rencontrer l'option catéchèse. Les chargés de pastorale sont pris dans des structures qui ne permettent aucun épanouissement de la foi parce qu'elles ne permettent aucun épanouissement humain. Les polyvalentes géantes ont comme vice fondamental d'enrayer toutes les relations entre maîtres, élèves et parents. On ne s'y connaît pas. L'élève s'y dirige d'après une fiche. Un prêtre était tout heureux de souligner que son service de pastorale rejoignait environ 300 élèves. Il avait oublié d'ajouter que son école comptait 3000 élèves. Les structures qui donnaient une dimension anti-humaine, anti-culturelle à cette école, en assimilant l'enfant à un numéro, ne permettaient aucun rayonnement de la catéchèse. Au moins le Rapport Parent avait vu juste quand il affirmait qu'une école dépassant 1000-1200 élèves n'était qu'une usine. Nous aimerions voir M. Rocher pousser ses analyses jusque là plutôt que de se faire le propagandiste de l'administration. Défendre l'homme a aujourd'hui plus d'importance que le service aveugle de l'administration. Et Monseigneur Alphonse-Marie Parent n'aurait-il rien à dire devant les impasses de son oeuvre ?

Les solutions immédiates

Quelles solutions s'imposent ?

1 — Que l'école devienne un prolongement des foyers plutôt qu'une succursale du ministère de l'Éducation. Les parents administreront les écoles par des commissaires responsables devant eux. Les structures seront

alors vraiment démocratiques : l'école appartiendra au peuple. L'État, au lieu de dominer et d'imposer, verra à assurer la qualité de ce service à la communauté humaine.

2 — *Les rapports entre commissaires, professeurs, parents et étudiants devraient évoluer vers plus d'entente car il faudra trouver ensemble par l'organisation de l'école, par les programmes ce qui est essentiel pour la formation intégrale des jeunes, humaine et chrétienne.*

3 — *Les parents en choisissant des écoles catholiques ou non-confessionnelles voudront les voir administrées par des commissions scolaires dont le mandat sera très clair : celui de conserver certaines valeurs dans la formation des jeunes comme le pays vivant l'entend (non comme un petit groupe de technocrates veut l'imposer). Les commissions scolaires catholiques dirigeront les écoles vraiment confessionnelles où l'équipe des maîtres n'est plus divisée mais converge vers une même vision du monde dans tout l'enseignement et toute la conduite de l'école. Les commissions scolaires non confessionnelles dirigeront les écoles qui satisferont les parents qui ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école catholique. Nous leur demanderions seulement d'observer une neutralité ouverte, c'est-à-dire, pour assurer la plus grande liberté de conscience (comme dans les écoles catholiques pour les gens d'une autre conviction religieuse) de leur donner comme option un enseignement selon la morale rationnelle ou selon leur foi religieuse. L'immense majorité des parents dans cette province préférera l'école catholique et les professeurs n'auront plus à lutter avec un groupe de jeunes qui ne veulent rien entendre au point de vue religieux et l'ensemble des parents pourront les appuyer et converger à un même but toujours remis à jour. Le dynamisme de la foi ne serait plus le même. C'est ainsi que l'Assemblée des évêques de France voit la situation pour la France (La Documentation catholique, 7 décembre 1969). Le Québec conserve encore un avantage sur la France c'est*

que les catholiques sont ici l'immense majorité. Ce n'est que par des affirmations générales sur le pluralisme idéologique qu'on réussira à nous faire croire qu'un revirement partiel serait devenu général. C'est sur la base de telles ambiguïtés non critiquées que le projet de loi 62 veut nous donner des commissions scolaires à la merci de l'État.

4 — Une dernière conclusion insisterait sur l'importance de confier l'enseignement de la catéchèse à des hommes compétents et bien au fait des meilleures méthodes pédagogiques pour mettre en valeur le message de la foi. Les catéchètes doivent enseigner la foi, c'est-à-dire permettre aux jeunes de rencontrer Jésus-Christ et Jésus-Christ continué sous forme d'Église, pour apprendre des attitudes fondamentales devant la vie humaine, la destinée, l'amour, l'argent, le travail, la justice, la pauvreté, la pureté, le sacrifice, l'amour de Dieu et des hommes, etc. Ils doivent donc être des maîtres, enseigner une doctrine, celle du Christ et de l'Église. Il faut non seulement des suggestions mais des points précis comme guides pour la vie, comme des prières apprises de mémoire et des contrôles périodiques.

Tout cet enseignement ne doit prendre les images, les philosophies, les comparaisons, etc. seulement comme des aides et non comme la substance de l'enseignement. Tout professeur de catéchèse devrait se demander après chaque cours : « Qu'ai-je laissé de précis, de décisif, à mes élèves ? » Ainsi il en arriverait peu à peu à considérer l'école moderne comme un chantier où maîtres et élèves apprennent ensemble à dessiner comme les épures du monde de demain, du monde chrétien de demain. Les vrais révolutionnaires devraient être les chrétiens parce qu'ils refusent de s'enliser dans la mode, les slogans, le matérialisme et qu'ils devraient être assoiffés de devenir les apôtres de la justice et de l'amour pour bâtir la Cité de demain. Les écoles communes, appelées à devenir neutres par la force des choses, avec des commissaires qui sont élus comme citoyens plutôt que comme catholiques, ne peuvent être

que des écoles tièdes au commun dénominateur assez peu élevé au point de vue des valeurs intemporelles.

Aux États-Unis la fameuse enquête sur la violence a entraîné la publication d'un rapport sensationnel : le crime chez les jeunes augmente à une vitesse effarante et les villes d'un million d'habitants deviennent dangereuses dès la tombée du jour; les citoyens doivent se barricader dans leurs maisons parce que les moyens de répression extérieurs, comme la police et les châtiements, sont totalement insuffisants. On s'y aperçoit qu'en sortant Dieu de l'école, il a fallu agrandir les prisons et que la prohibition de l'enseignement de la Bible dans les écoles d'État (comme l'a déjà souligné Life) a conduit les jeunes — surtout lorsque la démission des parents aggrave la démission de l'État — à ignorer la distinction fondamentale du bien et du mal. La démocratie elle-même est en péril aux États-Unis. Le rapport en fait foi. Le Québec n'est pas encore arrivé là mais les mêmes forces de sécularisation sont en jeu. Ce n'est pas par des reculs stratégiques et des silences tragiques que nos chefs travailleront pour un Québec civilisé et chrétien.

Le péché existe. La lutte intérieure exige un effort de vigilance et de maîtrise, le recours persévérant à la prière et aux sacrements, l'exemple des saints et l'acceptation du plan de Dieu. La catéchèse qui prend la forme d'une anthropologie peut amuser mais elle ne conduira pas à la maturité chrétienne. Les motivations évangéliques sont encore les meilleures pour apprendre le bon usage de la liberté. Si la catéchèse rencontrait un fiasco, nous connaîtrions des libertés déchaînées et le climat épicié de la jungle dans nos cités.

JEAN GENEST



VIE NATIONALE

Deux cent dix ans après: une nouvelle capitulation de Québec!

par **François-Albert Angers**

Au début de la lutte contre le « bill » 63, j'ai caractérisé la situation en disant que le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, tel le général Wolfe en 1759, nous imposait une seconde bataille des plaines d'Abraham. Et tous mes collaborateurs immédiats savent que même si j'ai mené la lutte, selon l'ancien mot d'Antonio Perreault « sans espoir mais en faisant comme s'il y avait lieu d'espérer », j'étais convaincu que la situation était telle que comme au matin du 13 septembre 1759, nous allions perdre cette bataille . . . , quoique convaincu que nous ne perdrons pas la guerre qui est engagée depuis les débuts de l'affaire de Saint-Léonard et la tentative du « bill » 85.

En procédant par cette comparaison, je ne voulais ni faire de la phrase, ni du style. Je voulais saisir mes compatriotes de la gravité d'une situation qui m'apparaît comme exactement similaire. En 1759, bien sûr, il y avait plus que la langue en jeu; il y avait la suprématie sur le territoire . . . mais dont dépendait finalement le sort de la langue, symbole de la civilisation qui s'y édifiait. De 1759 à 1969, notre vie politique s'est continuée sous un régime d'occupation progressivement adouci jusqu'à la reconquête d'une bonne mesure de libertés juridiques, que « l'occupant » — car il est inutile

de ne pas l'appeler par son nom en dépit de toutes les campagnes de bon-ententisme, puisqu'il occupe toujours, nous refusant la libre détermination de notre destin par la force de sa majorité et la menace implicite de son armée — s'acharne à reconquérir par la centralisation fédérale, c'est-à-dire des pouvoirs sous domination d'une majorité dite « démocratique » d'expression anglophone.

Dans tout cet espace de temps, cependant — et c'est ce que nous nous appliquerons à démontrer au cours du présent article — la langue, qu'on aurait pu croire être la première chose à devoir disparaître, est restée intacte. Le pays du Québec est resté pays français, « réserve » française disait avec dépit et moquerie tout à la fois l'Anglo-Canadien. Ce n'est pas que la bataille suprême contre la langue n'eût jamais été tentée, mais elle avait toujours échoué. Si bien qu'en 1969, aucune de nos lois ne reconnaissait à l'anglais, dans Québec, autre chose que certains privilèges parfaitement délimités. A la faveur de l'« occupation », une certaine situation de fait s'était naturellement établie qui équivalait en pratique à laisser l'anglophone considérer sa langue comme non seulement égale, mais première; avec le droit qu'il s'arrogeait, sous l'égide de son pouvoir de domination, de l'utiliser et de l'imposer à son gré. Mais contre cet état de fait lui-même, la bataille n'avait pas cessé depuis deux cent dix ans de se continuer, de s'intensifier; et on peut dire qu'en particulier à partir du début du siècle, puis surtout de 1912 avec la fondation de la Ligue des Droits du français (devenue Ligue d'Action française, puis Ligue d'Action nationale) et ses luttes de même que celles majeures du journal *Le Devoir*, le français n'avait pas cessé de s'imposer, peu à peu, petit à petit, mais chaque jour davantage, à l'anglophone lui-même. Et la bataille de Saint-Léonard, quoi qu'on pense du sens ou du non-sens de la stratégie qu'il y eut à l'engager de la façon que le fit la LIS, en était devenue un épisode majeur au moment où, après les attermoie-ments habiles de Daniel Johnson et de Jean-Guy Cardinal, y est intervenu Jean-Jacques Bertrand.

Il est assez clair, je crois, qu'étant donné tout le contexte politique précédemment décrit, la situation financière précaire dans laquelle une politique inconsidérée de « révolution tranquille » nous a placés — complètement à la merci de la finance anglophone — une attaque locale pour imposer l'unilinguisme français à l'école à tous les citoyens d'une municipalité cosmopolite ne pouvait pas ne pas mettre le gouvernement du Québec au pied du mur et l'obliger à définir juridiquement les privilèges accordés de droit à la langue anglaise au Québec. Ne nous y trompons pas, l'Anglo-Saxon, qui est volontiers anti-nationaliste verbalement pour dégoûter les autres d'un nationalisme qui le dérange, ne se laisse pas marcher sur les pieds l'espace même d'un instant quand ce sont ses intérêts nationalistes à lui qui sont en cause; et comme dans Québec, il a le gros argument du contrôle financier et de la domination économique, il sait s'en servir d'une façon discrète et efficace. Les anglophones de Montréal ne s'y sont donc pas trompés; et le mot d'ordre qui circulait dans les quartiers anglophones de Montréal — « now or never » — indique assez à quel genre de torsion de bras ils ont soumis le premier ministre du Québec.

L'erreur de M. Bertrand : avoir joué le jeu de l'Anglais au lieu du nôtre

Alors pourquoi blâmer si fort M. Bertrand, me direz-vous ? — Parce qu'en 1969, M. Bertrand avait tout un peuple non moins efficacement derrière lui, s'il avait vraiment eu le courage de faire front. Tout un peuple mûr et en position démocratique de s'affirmer, sauf qu'il lui faut encore pour cela l'appel de l'un des deux grands partis traditionnels en qui il a toujours mis, je ne dirai pas sa confiance, mais sa résignation d'occupé ayant à ruser avec l'adversaire pour n'être pas écrasé sans merci. Et qu'au lieu de négocier avec l'adversaire en s'appuyant sur cette force populaire qu'aurait respectée l'Anglo-Saxon dans des limites à découvrir, il a décidé au contraire de tout donner à l'Anglo-Saxon, de prendre en

somme la tête de son armée de revendication et d'imposer au peuple du Québec la totalité de ses prétentions.

Or pour réaliser cela, il fallait faire vite avant que le peuple, par ses corps intermédiaires tout particulièrement, ait le temps de se réveiller et d'organiser l'opposition. Et c'est là que la stratégie de M. Bertrand réédite exactement le coup de la bataille des Plaines d'Abraham pour cette nouvelle bataille de la langue. On sait que la lutte se prépare. Il y a déjà eu l'escarmouche du « bill » 85, où le peuple du Québec, grâce à certains corps vigilants, a réussi à repousser l'attaque adverse. Il semble que le gouvernement va changer de tactique et passer par le biais d'un projet de restructuration scolaire dans toute l'île de Montréal, englobant donc la municipalité de Saint-Léonard dans un nouveau régime. Déjà, par suite du rapport d'une commission dite commission Pagé, on craint que, dans les centaines d'articles d'un projet de loi complexe, ne soit enfouie une disposition de division du régime scolaire à Montréal en deux secteurs linguistiques, avec libre choix pour les parents d'inscrire leurs enfants dans l'un ou l'autre secteur. Le gouvernement, (et sans aucun doute ses conseillers anglophones), à l'opposition qui se dessine, pressent cependant que la bataille va mal s'engager, mettant en jeu du même coup la question de la professionnalité de l'école, de l'autonomie de plusieurs municipalités scolaires, de la centralisation ou de la décentralisation de l'administration scolaire, etc., et risquant de faciliter une coalition d'intérêts divers contre la loi, dont les protestants peut-être obligés de contester à cause de la professionnalité une loi qui leur consacre des droits linguistiques. Le 16 octobre 1969, M. Bertrand dispose soudainement ses troupes sur un nouveau terrain en déposant en Chambre le « bill » 63 et en annonçant qu'il entend le faire voter rapidement puisqu'il a déjà eu l'occasion d'entendre toutes les opinions (en très grande majorité contre, chez les francophones) à l'occasion de la présentation et du retrait du « bill » 85, dont le « bill »

63 reprend les termes presque mot pour mot. C'est vraiment, par le détail, le coup des Plaines d'Abraham.

Car malheureusement — et peut-être d'une façon inexcusable mais pour l'expliquer, il faudrait relater toutes les misères de notre peuple dans la réorganisation de sa vie nationale après la Conquête — les troupes d'opposition ne sont pas plus prêtes à se présenter en ordre convenable sur le champ de bataille au 20 octobre 1969 que les troupes de Montcalm au matin du 13 septembre 1759. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en prévision des dangers évoqués par les projets de restructuration scolaire de Montréal, venait tout juste de convoquer pour le 25 octobre une vaste réunion d'urgence en vue de coaliser toutes les forces de la nation contre la nouvelle menace d'invasion. Et au moment même où est déposé le « bill » 63, on se demande s'il ne sera pas déjà voté quand aura lieu cette réunion, car « l'opposition officielle de Sa Majesté » se révèle en l'instance trop fidèle à Sa Majesté (en l'occurrence sa caisse électorale et ses intérêts électoraux chez les anglophones qui sont les mêmes que ceux du parti au pouvoir) : elle a promis son appui entier au gouvernement pour que la loi puisse être votée sans tambour, ni trompette, c'est le cas de le dire.

Les phases de la bataille et sa signification

Le propos de cet article n'est pas de raconter l'histoire des événements qui se déroulèrent ensuite. Les mouvements qui survinrent chez quelques-uns à l'intérieur même des deux partis traditionnels et contribuèrent à paralyser la fulgurance de l'attaque, la formation à la réunion du 25 octobre du Front du Québec français, les manifestations qui en résultèrent dans l'état d'urgence et l'impossibilité de vraiment organiser la bataille rangée en raison du manque de temps et de moyens financiers, le retard inespéré d'un mois qui en résulta par suite de l'organisation à l'Assemblée nationale d'une opposition « circonstancielle » composée de MM. René Lévesque, Jérôme Proulx, Yves Michaud,

Antonio Flamant et Gaston Tremblay. Ce à quoi nous voulons maintenant procéder, c'est à bien faire voir à toute la population du Québec que non seulement les tactiques de M. Bertrand ont été celles de Wolfe¹, qu'il a dû pour cela avoir le concours de l'impéritie ou de la connivence de deux Duchambons de Vergor, commandants du corps de garde au pied de la falaise imprenable de Québec (dont les noms sont bien établis par les rapports de la petite histoire comme étant ceux de Marcel Masse et de Jean-Noël Tremblay), mais surtout que la question en jeu était de la même gravité que ce qui se jouait en 1759 aux Plaines d'Abraham.

Au cours des assemblées d'information qu'a tenues le FQF pour les manifestations contre le « bill » 63, j'ai ramassé cette démonstration sous le titre suivant : *Un premier ministre canadien-français du Québec vient d'accorder au Conquérant ce que celui-ci n'a jamais eu l'audace de nous imposer*. En effet, jamais dans toute notre histoire depuis la Conquête, un gouvernement quelconque de la Nouvelle-France, du Bas-Canada, du Canada ou du Québec n'a osé proclamer *juridiquement* des droits égaux à l'anglais et au français sur le territoire québécois. C'est ce que l'Assemblée nationale de Québec vient de décréter par la loi 63, tout en nous offrant en trompe-l'oeil et pour engager les instincts de revanche de la population sur une fausse piste, l'obligation pour tous les anglophones du Québec d'apprendre le français *comme langue seconde* dans leurs écoles anglaises, où la liberté de choix des parents leur laisse toute latitude

1. Il est presque amusant, à ce sujet, si ce n'était pas si triste, de relire le chapitre de François-Xavier Garneau. Cette défaite des Plaines d'Abraham précédée d'abord par la victoire de Montmorency (notre victoire du « bill » 85), la « maladie dont Wolfe portait le germe depuis longtemps, et qui se développa tout à coup le mettant aux portes de la mort » (sans commentaires), cette « dépêche qu'il adressa à son gouvernement, sitôt qu'il put s'occuper d'affaires, exposant tous les obstacles contre lesquels il avait à lutter... et exprimant ce noble dévouement qui tenait son âme » (beaucoup de vraisemblance n'est-ce pas avec les comptes rendus de M. Bertrand au parti pour se faire réélire chef, ses « nobles » propos sur les droits des Anglophones et peut-être des documents ou des conversations secrètes avec les conseillers financiers loyaux à Sa Majesté).

d'entraîner Canadiens-Français et immigrants pour l'oeuvre de l'anglicisation finale du Québec.

• • •

Pour situer le sens et la portée de nos problèmes actuels, il faut tout d'abord se bien resituer dans la réalité d'alors. Ce n'est pas la défaite qui avait d'elle-même le pouvoir de faire du pays français qu'était le Québec, un pays automatiquement de langue anglaise. Ce ne pouvait être que les conséquences ultérieures de la défaite. Au moment de la transmission des pouvoirs par voie de conquête, le Québec reste une population de 60,000 habitants de langue française occupée par une armée anglaise et dirigée par un gouvernement militaire. Une certaine journaliste de La Presse, dénommée Renaude Lapointe, s'est gaussée de ce que le président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, dans son Message de Noël ait fait remarquer que la situation où nous place Jean-Jacques Bertrand au point de vue linguistique en 1969 survient à un moment où notre position démographique et économique est beaucoup plus défavorable qu'en 1763. Mais c'est la stricte conformité avec les faits. En 1763, il n'y avait pas Montréal avec sa forte proportion d'anglophones; il y avait nos possibilités d'expansion reliées à notre taux de natalité qui ne se répéteront plus; et nous avions le contrôle du type d'organisation économique du temps, alors que nous sommes actuellement sous forte domination économique étrangère.

Le fait fondamental de l'époque, c'est que les capitulations de Québec et de Montréal avaient réservé le droit des conquis de rester catholiques et de pratiquer librement cette religion. Il n'avait naturellement accordé aucune protection équivalente au droit de rester français. Il était plutôt compris que, comme cela paraissait normal vu l'abandon par la France de ses colonies en Amérique, les habitants du Québec, devenus sujets britanniques, s'angliciseraient progressivement. Mais, comme nous le dit l'abbé Groulx dans son Histoire du

Canada français : « ... n'imaginons rien d'une rupture artificielle ou absolue. La même entité humaine continue sa vie, sur la même terre, dans le même environnement géographique. »

D'ailleurs, de 1760 à 1764, l'abbé Groulx estime, documents à l'appui, qu'on ne peut même pas parler de régime militaire, qui impose. Il s'agit d'un régime provisoire, où le gouverneur attend les instructions du roi, qui lui-même attend le règlement définitif de l'affaire. Aucune tentative donc pour angliciser le pays : pour s'épargner le plus possible d'embarras, le gouverneur souhaite que la communauté autochtone règle elle-même ses propres problèmes; et « à l'exception des quelques cas où les deux ou l'une des parties est de langue anglaise, jugements et arrêts des tribunaux du régime provisoire sont rendus en français ». « Le gouverneur s'appliqua, dans toute la mesure du possible, dit « L'aperçu historique sur les lois et documents antérieurs à la Confédération » qui introduit le volume officiel sur les lois constitutionnelles du régime confédératif, à suivre les lois et les coutumes des habitants ».

La première bataille de la langue

Le traité de Paris scella le sort de la Nouvelle-France, tout en lui conservant le droit à sa religion, mais sans plus. Et dès après le traité, une proclamation imposait les lois anglaises et des tribunaux où ne serait parlé que l'anglais. Des Instructions suivirent de convoquer des assemblées des francs-tenanciers dont la participation au gouvernement ne serait admise que s'ils consentaient à adjurer le catholicisme. Mais transmises de Londres, ces Instructions ne furent pas appliquées au Canada à cause de l'hostilité manifeste de la population à leur endroit. Et les conseillers juridiques de la Couronne avaient dès 1766 donné raison aux autorités et à la population canadiennes « en signalant qu'il paraissait absurde de vouloir administrer la justice au Canada dans une langue inconnue et sans le concours des Canadiens » (doc. cit.).

Quoique tout récemment conquis, ce ne fut pas une résistance larvée qu'offrirent les Canadiens au nouveau régime, mais une véritable levée de boucliers. Ils le peuvent efficacement parce qu'ils se sentent forts. « Bien arcbuté sur sa large propriété et sur sa famille, encadré, gouverné par l'institution paroissiale, l'habitant peut ignorer sinon défier l'appareil politique du conquérant », écrit l'abbé Groulx. Il détient la richesse du temps, et l'une des menaces qu'il fera transmettre à Londres par l'intermédiaire de ses pétitions, c'est d'émigrer.

Cette lutte affermit donc le caractère de permanence du français au Québec en régime britannique même, et conduisit à la victoire de l'Acte de Québec. Cette loi constitutionnelle ne parlait pas spécifiquement de langue. Elle faisait en réalité plus : elle reconnaissait les fondements mêmes de la perpétuation du caractère français en rétablissant le Québec au régime des lois civiles françaises. Cette fois le Québec n'était plus français uniquement en attendant « les instructions du Roi ». Les « instructions du Roi », bien plus la décision du Parlement britannique, manifestaient que le Québec devait être gouverné selon « sa langue, ses institutions et ses lois » d'après la formule couramment employée et impliquée par le sens même selon lequel l'Acte est octroyé.

Le Québec de plus en plus reconnu français

La Constitution de 1791, dont l'inspiration était surtout politique, est peut-être cependant plus remarquable encore par sa signification quant à l'affirmation du droit des Canadiens-Français de faire du Québec leur pays, un pays français que la minorité anglaise doit accepter comme tel. Tout en donnant au pays une constitution qui permettra au peuple de participer activement au gouvernement par ses représentants, elle effectue le premier « séparatisme » : elle crée deux gouvernements, l'un pour le Bas-Canada, l'autre pour le Haut-Canada.

Il est assez facile de comprendre pourquoi Londres effectue cette séparation au moment où elle établit au Canada un gouvernement qui sera, à l'assemblée, sous

le signe de la majorité. La population du Canada est alors d'environ 200,000 âmes nous dit Garneau, dont 40,000 surtout anglophones dans la « province supérieure » et 160,000, dont au maximum 20,000 anglophones, dans la « province inférieure ». Pour le Québec, l'abbé Groulx, selon les données des recensements, parle de 136,000 âmes dont environ 126,000 francophones. On n'a donc pas besoin de penser à la « générosité » de Londres pour comprendre ce qui se passe. On imagine qu'au Canada même, la section proprement anglophone n'envisageait pas de gaieté de coeur un régime constitutionnel de gouvernement qui la soumettrait à une majorité de francophones. Et, nous dit Groulx, à l'époque « le pays a gardé assez de vie française et l'a gardée assez robuste pour qu'au témoignage du voyageur Weld, ce soient encore les vaincus qui imposent leur langue au conquérant ». Du point de vue économique, la domination du commerce par les marchands anglais n'a pas modifié la base fondamentale de l'économie. Les éléments des difficultés d'aujourd'hui s'établissent : les deux villes de Québec et de Montréal, villes de commerçants et de fonctionnaires, étaient apparemment en forte majorité anglaises. Mais c'étaient deux villages trop peu importants démographiquement pour faire le pays dans le type des économies du temps et l'état de développement du Canada.

Mais ce qu'il va donner aux siens, en leur créant un pays, Londres est du même coup obligé de le donner aussi aux Canadiens-Français. Et comme il avait des raisons de ne pas s'en cacher, il a fermement, du même coup, établi nos droits, qui ne nous seront plus guère contestés ensuite, sauf pour l'intermède de l'Union, que par les Anglo-Canadiens. William Pitt, chancelier de l'Échiquier le dit donc clairement : « La division en deux gouvernements mettra un terme à la rivalité entre les émigrants anglais et les anciens habitants français, qui occasionne tant d'incertitudes dans les lois et tant de dissensions. J'espère qu'elle pourra se faire en assurant à chaque peuple une grande majorité dans la partie du

pays qu'il occupe.» La pensée de Pitt est si claire quant à l'intention de faire du Bas-Canada un pays aussi français que le Haut-Canada sera anglais qu'il parle ensuite des inconvénients susceptibles d'en résulter pour la minorité comme n'ayant pas d'autres droits que ceux d'une minorité : « les Canadiens-Français qui se trouveront compris dans le Haut-Canada » et « les émigrés britanniques dans le Bas-Canada ». Mais, dit-il, « il n'est pas possible de tirer une ligne de séparation parfaite ». L'intention d'une vraie « séparation » et d'une parfaite identification ne peut donc pas être plus nette. Les deux nations sont admises quasi au départ.

Le Rapport de Lord Durham confirme implicitement que telle était bien la pensée qui avait prévalu, à un moment donné, en Angleterre. Il la ratifie en s'employant à la détruire par l'argument que l'Amérique étant évidemment destinée à être mise en valeur par les Anglo-Saxons, « il ne serait pas sage » de reconnaître les droits d'occupants des Canadiens-Français, ni même leur situation majoritaire, parce que cela ne ferait que barrer la route à l'établissement et à l'expansion anglophone nécessaires pour le bien de l'ensemble du pays et encourager des luttes opiniâtres inutiles vu l'anglicisation fatale à longue échéance.

On ne contestera pas — et personne, je crois, n'a jamais contesté — que le rapport Durham fût un document d'une grande lucidité, qui nous a rendu, par contraste, d'éminents services en nous mettant à l'épreuve. L'effort d'anglicisation définitive qu'il recommandait n'eût-il pas été tenté, dans cette perspective même, que l'on pourrait se demander si nous n'avons pas survécu uniquement, et pour notre malheur en ce cas, par un manque de fermeté lucide de la politique anglaise. Car il appartient à un peuple de choisir lui-même son destin; et non pas de le recevoir comme par hasard de la faiblesse d'un conquérant. Et si les arguments pratiques invoqués par Lord Durham ne pèsent alors pas lourd dans la balance parce que là n'a jamais été la vraie raison de vivre et d'acquiescer de la grandeur d'aucun

peuple, pas plus de l'Angleterre mercantile que de quelque autre pays que ce soit, il reste que l'épreuve valait mieux que quelque consultation démocratique ou autre pour régler la question.

La seconde bataille de la langue

Nous avons donc été mis à l'épreuve; et en 1840, les deux Canadas étaient de nouveau réunis. Un membre de la Chambre des Lords, Lord Ellenborough qui s'y opposa, avec plusieurs autres, fit preuve d'un autre genre de lucidité qui avait fait défaut à Lord Durham, en disant que la loi était « fondée sur une défiance chimérique de la population française » (Garneau). Pourtant, on avait bien fait le mieux pour que les dés de son destin soient définitivement jetés du côté de la disparition. Du Haut-Canada, on avait fait prévaloir, contre l'avis de Lord Durham, l'idée de « l'égalité de représentation » dans l'inégalité des deux populations, ce qui avec quelques députés anglophones au Québec, assurerait une majorité à la minorité, d'ailleurs maintenant sans cesse croissant en importance. On notera que cette idée qui revient aujourd'hui sous une forme plus praticable que dans une Chambre unique, par l'idée d'États associés, apparaît maintenant invraisemblable aux Anglo-Canadiens, depuis qu'ils sont la majorité dans l'ensemble du Canada. Mais passons. Dans le temps, elle avait pour conséquence de maintenir en quelque sorte séparées les deux provinces, dans le principe même de leur représentation; et nos parlementaires d'alors furent assez habiles pour en tirer le parti qui en découlait logiquement, en même temps qu'ils faisaient échec et mat au projet d'anglicisation.

Car pour la première fois, il va être dans l'Acte d'Union, question de langue. L'article assez élaboré qui y est relatif ne proclame pas l'anglais seule langue officielle. Il se limite à décréter que tous les documents relatifs à la Législature (Assemblée et Conseil) « seront dans la langue anglaise seulement; pourvu toujours, que

ladite disposition ne s'entendrait pas empêcher qu'il ne soit fait des copies traduites d'aucuns tels documents, mais qu'aucune telle copie ne serait gardée... etc. ». Le document déjà cité sur nos textes constitutionnels explique que Lord John Russell aurait fait valoir à l'adoption « que cet article ne visait l'anglais qu'en tant que langue officielle des documents originaux... aucune disposition n'interdisant le français comme langue des débats... » Un privilège, en somme, accordé à l'anglais pour les documents gouvernementaux officiels, sans toucher encore à la langue du pays comme telle. Une nouvelle situation de conquête, bref, en ce qui concernait le Bas-Canada, pour le punir de l'insurrection et dans l'espoir que ce sera le début de l'incitation à l'anglicisation comme le conseillait Lord Durham... en douceur, et jamais par la rigueur.

Au cours de la grande lutte qui va s'engager, comme après la proclamation royale de 1783, mais cette fois dirigée par des parlementaires canadiens-français formant un « bloc resté inentamé et rebelle à toute tentative de corruption » (Groulx) (heureux temps !), cet article sera finalement abrogé. A cause de la fermeté dont il fait preuve, c'est avec le parti canadien-français que Sir Charles Bagot va devoir gouverner, étant ainsi dès le départ amené à déjouer les plans mêmes de Durham dans l'Union. Pour que le gouvernement soit possible, il a fallu faire appel à ce parti « as a Race and as a People, rather than a Party » a supplié Sir Charles Bagot. Par l'énergie de Louis-Hippolyte Lafontaine, l'égalité du nombre des représentants est poussée jusqu'à sa conclusion : un ministère à deux sections, une double législation qui engendre le système de la double majorité, « la députation de chaque province se réservant, elle seule, de voter les lois de sa province » (Groulx).

C'est l'impossibilité de gouverner longtemps ainsi un pays faussement uni qui conduira à l'AANB. Comme le montre l'abbé Groulx dans son histoire, le régime fédératif se trouvait déjà créé à l'intérieur de l'Union, sauf que le mécanisme de fonctionnement en était boiteux et

de nature à paralyser plus qu'à faciliter le gouvernement. Pourtant, avec l'AANB, c'est quand même un nouveau fédéralisme qui est amorcé : celui de toutes les colonies de l'Angleterre en Amérique du Nord; et il eût par conséquent pu se faire autrement, c'est-à-dire en associant le Canada tout entier à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. En même temps que se réalise la fédération, s'effectue — et c'est ce qui fut le plus important pour nous — une nouvelle séparation, un nouveau « séparatisme ». Le Bas-Canada est de nouveau séparé du Haut-Canada; et cette fois par la voie d'une législation anglaise encore mais de par la requête et l'approbation même des Anglo-Canadiens.

Autrement dit, la conception qui avait prévalu avant Durham, au moment de l'Acte constitutionnel reparaît plus explicitement que jamais. Québec doit être terre française, la « réserve » où les Canadiens-Français peuvent aspirer à se gouverner eux-mêmes selon « leur langue, leurs institutions et leurs lois » (cette fois l'expression est répétée au cours des débats préparatoires comme étant la principale raison pour laquelle il faut choisir la formule fédérative plutôt que la formule unitaire. Et cela est couvert par « l'exclusivité des pouvoirs » de l'article 92 sans clause de délégation prévue, article qui garantit ainsi les pouvoirs (« souverains » a dit plus tard un jugement du Conseil privé) des provinces, article que le gouvernement fédéral a si impudemment violé et ne cesse de violer depuis 1940 tout particulièrement; et encore plus peut-être, parce que plus explicite, par l'article précurseur et portant le principe du statut particulier, l'article 94, qui permet au gouvernement fédéral de travailler à unifier le droit commun des provinces autres que le Québec, et où se trouve confirmé une fois de plus l'intangibilité de son caractère français. Nos droits au respect de cette intangibilité ont donc été solennellement reconnus par Londres et par le Canada anglais.

Naturellement, cette nouvelle constitution aussi devra parler de langue, succédant à une constitution qui avait statué sur l'anglais. Le contraste encore ici est im-

portant. C'est le fameux article 133 qu'il importe ici de citer en entier.

133. Dans les Chambres du parlement du Canada et de la législature de Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra faire usage de l'une ou l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédures qui en émaneront.

Les lois du parlement et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans l'une ou l'autre de ces langues.

Il est à bien noter que c'est là tout ce qui est dit sur la langue dans l'AANB. L'article 93 notamment, que l'on invoque souvent en matière de langues dans les questions scolaires, ne parle que des droits minoritaires des catholiques et des protestants, là où ils sont minorité. Rien n'y protège le droit d'une minorité à des écoles ou anglaises ou françaises; et rien n'y est dit qui puisse permettre de le relier à l'article 133 pour soutenir de tels droits. On notera aussi que l'article 133 ne précise rien quant à celle des deux langues qui doit être prioritaire, ou spécialement retenue pour l'interprétation des textes. Les deux langues sont sur un pied parfait d'égalité là où elles sont associées. Mais de quelle égalité s'agit-il ?

Le sens de l'article 133

Nous du Canada français, avons longtemps soutenu que l'article 133 avait rendu le français langue officielle au Canada sur le même pied que l'anglais. Nous nous sommes pour cela appuyés sur « l'esprit du pacte fédératif » et sur l'affirmation que l'AANB avait soldé la conquête, supprimé la distinction entre « vainqueurs et vain-

cus » et établi un Canada qui devait être construit dans « l'égalité des deux peuples », toutes choses qui nous avaient en somme été promises pour nous faire accepter de rester dans une forme d'union. Il ne s'agit pas pour le moment de savoir si nous avons tort ou raison dans notre façon latine d'interpréter un texte britannique en fonction de ses principes sous-jacents. Après tout, si nous étions parties égales au débat, si l'on ne veut pas dire au « contrat », pourquoi une façon latine de comprendre le texte n'aurait-elle pas pu avoir voix au chapitre autant qu'une façon britannique ? Et cela justement en se demandant ce que les Pères de la Confédération avaient voulu faire par ce texte rédigé « à la mode de . . . Grande-Bretagne » ? Mais alors, il est vrai, on tombe dans un autre guêpier, car il semble bien y avoir eu, en 1867, « l'esprit qu'on veut avoir » d'une part, et « l'esprit qu'on a » d'autre part. Il paraît qu'en l'occurrence « l'esprit qu'ont voulu avoir » les Pères anglophones n'a pas gâté, mais servi à dissimuler « l'esprit qu'ils avaient ». Avec tout cela, il n'est pas surprenant que nous nous retrouvions tous bredouilles et gribouilles après cent ans, chacun à notre façon.

Ce qui compte maintenant, c'est que comme ce n'est pas nous qui menons, ce n'est pas notre point de vue qui a prévalu. Nous savons trop que dans la réalité, en effet, la langue française n'est pas officielle au Canada comme l'anglais, qui n'a d'ailleurs été nulle part proclamé juridiquement officiel, mais qui l'est selon les traditions britanniques dans la constitution non écrite. Selon l'esprit juridique britannique, l'article 133 ne pose aucun principe et ne veut pas dire plus qu'il ne dit. L'anglais est la langue du Canada : et l'article 133 confère au français certains privilèges : être utilisé dans les débats aux Chambres canadiennes, couché dans les registres et procès-verbaux de ces Chambres ainsi que dans les textes de lois qui en émanent, employé dans les procédures, plaidoyers devant les tribunaux fédéraux et dans les actes de procédure qui en découlent : ni plus ni moins ; un point c'est tout.

Fort bien ! Mais alors soyons logiques. Ne nous laissons pas prendre à affirmer que le Québec est officiellement bilingue et que l'école anglaise est un droit que nous ne pouvons pas contester aux anglophones dans Québec. Et ne permettons pas aux anglophones de nous servir la mentalité britannique pour interpréter l'article 133 au niveau canadien, mais la mentalité latine pour l'expliquer au niveau québécois. Ce qui est clair et notoire, d'après le texte, c'est que les droits de l'anglais au Québec sont exactement parallèles et similaires à ceux du français au niveau canadien fédéral. Le français est depuis toujours la langue du Québec, — nous venons d'en assez faire la preuve — ; c'est un fait largement reconnu par toutes les autorités depuis les débuts de notre histoire, autant par les retraits auxquels on s'est obligé quand on a voulu le nier que par les affirmations qu'on en a faites à d'autres moments. Par conséquent, l'anglais dans Québec jouit simplement du privilège d'être utilisé dans les débats de l'Assemblée québécoise, couché dans les registres et procès-verbaux de cette Assemblée ainsi que dans les textes de lois qui en émanent, employé dans les procédures, plaidoyers devant les tribunaux québécois et dans les actes de procédures qui en découlent : ni plus ni moins; un point c'est tout.

D'ailleurs on sait que dans toutes les autres provinces du Canada c'est bien ainsi qu'on a compris l'article 133, s'en autorisant même en quelque sorte pour abolir le français par voie législative, là même par exemple comme au Manitoba, où il était inscrit dans la constitution même de la province, vu que l'article 92, lui, permet à une province d'amender elle-même sa propre constitution. Et l'on sait aussi que jusqu'à la récente loi Trudeau rendant le français également langue officielle dans les matières fédérales, c'est également ainsi que le Parlement et le gouvernement central ont compris et pratiqué la règle du français. A un point tel d'ailleurs, que des juristes anglophones ont contesté la validité même de la loi Trudeau, prétendant qu'en vertu de l'article 133 une pareille loi d'égalité juridique du français et de l'anglais n'est pas

constitutionnelle; ce qui voudrait dire d'ailleurs, en raison même du parallélisme des situations, que la loi 63 ne le serait pas davantage et pour les mêmes raisons : que le but de l'article 133 était de définir une fois pour toutes les limites des privilèges accordés à la langue minoritaire soit au niveau fédéral, soit donc aussi au niveau québécois.

Il est vrai que sur le plan des luttes politiques, nous avons obtenu plus que le texte strict de l'article 133 à quoi on limite ce qui nous reviendrait *de droit*. A Ottawa, nous avons arraché par bribes des monnaies et des timbres bilingues, des publications fédérales non officielles en français, . . . etc; et dans les autres provinces certaines tolérances de l'enseignement du français. Mais pendant ce temps-là au Québec, les anglophones eux, par la vertu de leur situation dominante majoritaire dans tout le pays et économique dans Québec, se prenaient toutes les libertés. Pour y voir des droits acquis, il faut oublier qu'ils ne faisaient qu'exercer comme depuis 1763 le droit de conquête et prétendre que c'est librement que nous les avons laissé faire. C'est alors simplifier l'histoire par la naïveté et la mauvaise foi que d'arguer du droit qu'avait la législature de Québec, depuis 1867, du droit qu'elle a encore, d'abolir l'anglais dans les limites de l'article 133, pour prétendre à un consentement libre de notre part pour ce qui s'est passé dans Québec. Ce qui s'est passé autour de la loi 63 vient de montrer qu'encore aujourd'hui des craintes majeures font pression sur nos politiciens et les empêchent d'utiliser leur liberté contre les pressions de l'élément anglophone du Québec, même quand il s'agit non pas de le spolier, mais de le ramener à la mesure de ses droits sur une base d'égalité des situations, compte tenu des privilèges garantis par l'article 133.

La troisième bataille de la langue que nous impose Jean-Jacques Bertrand

Il fallait ce long périple historique et juridique pour bien faire ressortir la gravité de la loi 63; une loi qui

équivalait à donner au loup le droit de dévorer l'agneau en toute liberté s'il le veut. Car — et c'est là que les textes juridiques prennent toute leur importance — il y aura toujours une différence énorme entre être mis devant une situation *de fait* à laquelle on se soumet, tout en essayant d'y résister et d'en sortir, parce qu'on ne peut pas faire autrement (c'est la situation du Québec français depuis 1763, tout spécialement en ce qui concerne l'usage de l'anglais sur son territoire); et *reconnaître dans la loi* comme juridiquement établie cette situation de fait. *Pour la première fois dans notre histoire; une loi s'appliquant au territoire québécois vient d'être votée qui reconnaît à l'anglais un statut d'égalité juridique avec le français, en décrétant que « chaque enfant », c'est-à-dire pour lui chaque parent, sans aucune distinction, qu'il soit aussi bien canadien-français, canadien-anglais, néo-québécois ou immigrant, a le droit de réclamer qu'on lui donne des écoles anglaises (article 2 de la loi 63), où la seule restriction est qu'on devra y donner aussi un enseignement satisfaisant du français comme langue seconde (article 1 de la loi 63). C'est là un fait juridico-politique majeur que nous ne pouvons pas tolérer davantage que la proclamation royale de 1763 sans remettre complètement en cause l'avenir du français au Québec.* Car je le répète et le répéterai, en dépit de toutes les Renaudes Lapointes, cela se produit à un moment où notre situation démographique aussi bien que notre position économique (qui constitue notre point de faiblesse et la cause de cette nouvelle capitulation) sont *beaucoup plus défavorables qu'en 1963*. Réfléchissez-y un peu et vous en conviendrez vite ! Et d'autant plus vite, vous le saisirez en fonction de tout ce que nous avons vu, *que nous n'avons plus le droit maintenant, tant que la loi restera dans nos statuts, de contester aux anglophones la liberté de faire tout ce qu'ils voudront et de s'en dire justifiés de par notre consentement même.* C'est maintenant que commencent à se constituer pour eux des droits acquis, dont celui d'invoquer que nous ne saurions d'une part leur reconnaître le droit fondamental — et non comme un privilège stricte-

ment défini — de rester anglophones et, d'autre part, prendre des mesures pour les inciter ou les forcer à ne pas utiliser pleinement l'allégeance dont nous leur avons reconnu le droit et qui implique celui de vivre intégralement en anglais dans toute la mesure où ils pourront ou voudront l'imposer. Et comme ils sont les plus forts et qu'on n'a jamais vu un Anglais abandonner ce à quoi il a droit...!

Bien plus encore, comme le faisait fort justement remarquer un jeune Français qui analysait sans préjugé le sens des textes, n'étant pas engagé passionnellement dans le débat, *pour la première fois dans notre histoire, une loi votée par une Assemblée nationale francophone dit en quelque sorte aux Canadiens-Français : Nous reconnaissons juridiquement votre droit de vous angliciser, et à cette fin de réclamer pour vous aussi des écoles anglaises.* Jusqu'ici au contraire tout notre contexte juridique et sociologique aurait rendu scandaleux la demande d'écoles anglaises par des Canadiens-Français. Ceux qui penchaient de ce côté, et il y en a eu, envoyaient alors leurs enfants aux écoles des Anglais, non sans sentir sur eux un certain signe de réprobation. La loi 63 a bien voulu affirmer une *intention* (puisque cette disposition n'a pas de valeur vraiment exécutoire) que tous les cours au Québec se donnent en français, sauf exception; mais comme l'exception, c'est le droit fondamental des parents de choisir l'école anglaise ou française en toute liberté, c'est la vraie règle qui fait loi, celle qui est vraiment exécutoire et contre laquelle aucun pouvoir ne peut s'ériger.

Après le général Wolfe, après la bureaucratie coloniale anglaise (car la proclamation royale de 1763 n'avait pas eu la sanction du parlement), après Lord Durham, *Jean-Jacques Bertrand vient donc de nous engager légèrement et avec candeur* — celle de démissionner de sa fonction de législateur pour s'en remettre « au sens des responsabilités » des francophones et à « la bonne volonté » des anglophones — *dans la troisième bataille pour la survie de la langue française.* Avec non moins de candeur, il nous dit vouloir s'allier à nous pour cette bataille,

en mettant à notre service les bons conseils de son Office de la langue française. Mais je crois que ce serait le temps de lui dire le mot de Trudeau ? Finies les folies ! et surtout celles qui équivalent à des trahisons que l'on essaie d'enterrer sous la profusion des bons sentiments !

Réponses à quelques objections

Terminons ce texte sur la considération de l'argument que ce ne serait pas le moment d'avoir l'air de vouloir ostraciser l'anglais au Québec juste comme à Ottawa et partout dans les autres provinces canadiennes on s'ouvre à une reconnaissance des droits du français. Argument trop habile, en ce qu'il tombe tout simplement dans le jeu instinctif que sait jouer tout Anglo-Saxon pour contourner et saper un obstacle qu'il sait ne plus pouvoir abattre. Le fait important à souligner, c'est que quelles que soient les mesures qui seront prises en faveur du français dans le reste du Canada, elles n'y mettront jamais en danger l'avenir de l'anglais, vu que le temps de la « revanche des berceaux » paraît bien terminé. Si l'Anglo-Saxon canadien, si le plus clairvoyant parmi eux, consent à plus de largesse au français aujourd'hui — et en soulevant chez les siens quelle résistance encore d'ailleurs — alors qu'il se refusait totalement à le faire encore hier, c'est qu'il n'a plus la peur de nous en dehors du Québec que lui créait notre natalité et notre expansion démographique, et qu'il ne reste plus à réduire que le Québec. Donner ce lapin de quelques droits reconnus au français dans l'ensemble du Canada et dans les autres provinces, contre ce cheval de conserver la totalité de la liberté et des droits dans Québec pour l'anglophone, fait tout à fait partie de son habileté politique traditionnelle et de sa conception de l'égalité dans les répartitions.

Dans ce nouveau départ qu'on prétend amorcer, s'il s'agit bien d'un nouveau départ, il faut établir d'abord la vraie égalité; et non pas seulement l'égalité dans les textes de loi, mais l'égalité dans les situations et dans la liberté des mesures nécessaires pour assurer non seulement la survie, mais l'épanouissement du français au

Québec, puisque c'est là le point où il y a des menaces. Or la loi 63 va même au contraire de commencer par établir l'égalité dans les textes, alors que dans aucune province il n'est question de mettre le français sur un pied d'égalité avec l'anglais. On reconnaît certains droits aux francophones à titre de minorité, certains droits à l'usage libre du français comme dans la législature d'Ontario, etc. Il s'agit pour nous de faire la même chose. De voir quels privilèges nous pouvons reconnaître comme droits aux anglophones véritables du Québec que nous acceptons de reconnaître tels, sans abandonner aux hasards d'une lutte inégale l'avenir du français au Québec. Ce n'est pas ostraciser les anglophones que de leur demander, comme preuve de leur bonne foi, de descendre du trône du conquérant et d'accepter l'égalité dans la reconnaissance que leurs droits dans Québec sont des droits minoritaires et qu'ils doivent être redéfinis comme tels. C'est tout simplement sortir de l'attitude du mou-ton tondu pour se tenir debout comme des hommes libres !

Il n'y a pas non plus à se laisser prendre à l'argument d'un certain parallélisme à établir par rapport à l'article 133 : puisque les Anglophones acceptent à leur majorité une loi Trudeau rendant le français officiel au niveau fédéral, il faut parallèlement que la majorité française au Québec fasse la même chose. Encore ici, n'allons pas raisonner en latin sur un texte dont l'interprétation doit rester britannique comme l'ont voulu les maîtres mêmes de ce pays. La loi Trudeau n'a aucun rapport avec l'article 133; elle tend au contraire à ratifier l'interprétation selon laquelle l'article 133 n'a jamais dit rien de pareil. La loi Trudeau veut faire accepter aux anglophones un état d'égalité des deux langues au Canada. Cet état d'égalité exige évidemment la dualité linguistique parfaite au niveau des institutions fédérales. Au niveau des provinces, l'égalité doit se définir par rapport à des situations provinciales, et non par rapport au niveau fédéral. Au plan juridique, il faudra peut-être admettre que, pour les situations comparables, le francophone d'en dehors du

Québec accepte de n'avoir pas plus de *droits* linguistiques reconnus que l'anglophone dans Québec (ce qui ne s'applique évidemment pas au Nouveau-Brunswick où les situations ne sont pas comparables). Mais l'essentiel sera nécessairement que les droits reconnus des anglophones dans Québec ne soient pas tels que l'avenir de la langue française au Québec se trouve abandonné au faux libéralisme d'une concurrence de pot de terre avec le pot de fer.

Quant au reste, rien n'empêche que les *droits juridiquement reconnus* ne soient qu'un minimum et que les Anglo-Canadiens fassent à nos minorités des autres provinces une situation largement plus favorable que le minimum obligatoire. Ils en ont les moyens, ne risquant rien que les charges plus lourdes qui peuvent résulter de la générosité. Et ce leur sera un excellent moyen de montrer leur souci de respecter la vie et l'avenir du français dans son foyer principal; et par là, en supprimant d'eux-mêmes la menace qu'ils constituent, de rendre possible au Québec de réinstaurer les générosités auxquelles il a été jusqu'ici plus ou moins obligé à ses dépens. Aucune charte des droits de l'homme ne nous oblige à plus que cela qui est de saine et lucide politique; et non plus aucune des soi-disant « libertés démocratiques ». C'est un point sur lequel nous reviendrons en détail. Il est important.



Vers plus d'égalité entre deux peuples

Bilinguisme et biculturalisme en orbite — I

par **Patrick Allen**

Les astronautes des années 60, sous l'égide des techniciens et des scientifiques les plus avant-gardistes du continent américain, ont exploré toutes les avenues de l'espace encore inaccessibles et ont enfin atteint à l'objectif LUNE. Dissimulés derrière les lobes mystérieux des cerveaux électroniques, les savants ont ainsi réussi l'exploit le plus sensationnel de l'histoire des conquêtes physiques de la science. Ont-ils par le fait même réduit les tensions entre les peuples et haussé d'une seule coudée les motivations morales des individus ? Rien ne porte encore à le croire.

De même, mais sur un plan différent et dans un ordre de valeur moins percutant, les Commissaires qui ont entrepris dès 1963 au Canada l'enquête sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme ont mis en oeuvre beaucoup de mécanismes de consultation à travers le pays et mobilisé une équipe choisie de spécialistes et de chercheurs. La commission BB, selon son mandat du 19 juillet 1963, devait « recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport ». L'ob-

jectif était de taille et les commentateurs sont généralement d'accord pour affirmer qu'il s'agit de l'enquête la plus étendue jamais faite dans le domaine. Le livre III, en deux tomes, est paru en septembre 1969. Et ce n'est pas fini ! Le bilinguisme et le biculturalisme sont en orbite. Sept ans de recherche, de consultation et d'étude, plusieurs millions de dollars de dépenses, de grands espoirs mis en cause, qu'est-ce que tout cela signifiera demain si aujourd'hui la population canadienne se contente de lire les grandes manchettes parues dans les journaux ou d'acheter les tomes publiés pour les laisser dormir sur les rayons des bibliothèques ? Les tensions entre les deux groupes ethniques fondateurs de la Confédération diminueront-elles ? L'égalité pratique entre les deux peuples finira-t-elle par se réaliser ? La réponse n'appartient pas aux astres, mais aux habitants de notre planète, peut-être plus aux uns qu'aux autres.

Pour l'instant, il importe de réfléchir sur les résultats de cette grande enquête, les recommandations, les répercussions qu'elle a eues dans le public, les mesures législatives et pratiques qu'elle a déjà déclenchées. C'est ce que la revue tentera de faire dans les prochains numéros. Si les lecteurs sont ainsi entraînés à plonger plus avant dans le texte même des rapports des commissaires, l'effort devrait avoir certains fruits. Il faudrait cependant un sens critique peu ordinaire et beaucoup de flair politique sur l'avenir pour être à la hauteur de la situation. Il n'est toutefois pas nécessaire d'être passé maître en la matière pour peser le pour et le contre de certaines recommandations et de détecter les conséquences de l'application de plusieurs d'entre elles.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons quelques faits qui ont provoqué la tenue de l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. C'est André Laurendeau, dans *Le Devoir* du 20 janvier 1962, qui demanda cette enquête. Il reprochait à la politique du gouvernement Diefenbaker d'escamoter trois problèmes majeurs qui dépassent les autres en importance : la question économique, chômage structural et option devant les perspectives ou-

vertes par l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun; la question nucléaire, acceptation ou refus formel du Canada; le problème de la Confédération qui dépasse singulièrement le pur et simple rapatriement de la constitution, et, plus encore les chèques bilingues. Ni la nostalgie, ni le silence ne pouvaient être des réponses à ces questions. « Le rédacteur du Devoir déclarait que les Canadiens français en avaient assez des réformettes à la décennie et que, si on voulait qu'ils participent au développement du Canada, il fallait un déblocage en profondeur. Il était temps de faire son deuil des réformes du style des chèques bilingues. Jusque là les Canadiens français à Ottawa s'étaient contentés de demander des grosses miettes et se résignaient ensuite à ne recevoir que de petites miettes. M. Laurendeau proposait carrément « un moratoire des miettes » et, en leur lieu et place, « une enquête royale ». Cette enquête, pour sa part, devait avoir trois fins : savoir ce que pensent les Canadiens, d'un océan à l'autre; savoir comment d'autres pays ont résolu les problèmes comparables aux nôtres; savoir d'une façon précise la situation vraie qui est faite aux deux langues dans tous les services fédéraux. Devant la masse de faits recueillis par l'enquête, les principes se dégageraient de soi et les politiques du mieux-vivre pourraient être mises de l'avant. Le malaise canadien-français, au lieu de continuer de pourrir et de rester comme pâture aux séparatistes, devrait peut-être se résorber !

Le malaise canadien-français s'exprimait de toutes les façons et les exemples se rencontraient comme ils se retrouvent encore sur tous les chemins. Les Canadiens français depuis plus d'un siècle se sont donné une peine de valets pour être bilingues et, même à ce prix, les situations de prestige et payantes leur échappent à peu près totalement même dans leur propre province. Dans la plupart des grandes entreprises du gouvernement fédéral entre deux avocats, deux notaires, deux ingénieurs, deux médecins, deux comptables ou deux architectes, le Canadien français est généralement laissé pour compte : c'est

un Canadien d'origine anglaise ou autre qui est choisi. L'incident Gordon dont André Laurendeau parle dans un éditorial du Devoir du 1er décembre 1962 rappelle le traitement que les Canadiens reçoivent dans beaucoup d'autres entreprises. Si on est allé jusqu'à brûler en effigie M. Donald Gordon, c'est que les Canadiens français en avaient assez d'être humiliés.

M. Laurendeau mentionnait un article paru dans Le Devoir du 29 novembre 1962, sous la signature de Patrick Allen, et intitulé : « Les hommes « compétents » de M. Gordon... Qui sont-ils ? ». Cet article donnait les résultats d'une recherche sur la carrière, origine et compétence, de 17 des 28 directeurs du Canadien National, où ne figurait aucun Canadien français. Et M. Laurendeau s'était permis d'ajouter lui-même, en tête de cet article : « Pourquoi la « chance » ainsi offerte à au moins 12 des directeurs actuels ne l'a-t-elle pas été à quelques Canadiens français — avocats, médecins, comptables, ou journalistes ? Pourquoi M. Gordon refuse-t-il d'aller chercher « ailleurs » des Canadiens français de valeur... ? Après l'analyse de M. Allen, ces questions — et d'autres — acquièrent une singulière acuité. Il a fallu que M. Laurendeau attende jusqu'à juillet 1963 pour obtenir l'enquête demandée. Et, depuis les livres du rapport paraissent au ralenti.

Le premier livre du rapport final décrit le statut des langues officielles du Canada, l'anglais et le français. La première partie fait les distinctions entre le bilinguisme d'un individu et celui d'un État, puis analyse la composition démographique des deux principales communautés linguistiques ainsi que le statut juridique de l'anglais et du français au Canada; la deuxième partie circonscrit les mesures à prendre par les pouvoirs publics pour assurer un statut égal à ces deux langues. On se souvient que, selon le rapport préliminaire de la Commission, les opinions sont extrêmement diversifiées sur la notion de bilinguisme et sur les applications qu'on en fait. Le livre premier se termine sur cette phrase : « Langue et culture

françaises vivront dans la mesure où les conditions leur permettront d'être vraiment présentes et créatrices ».

C'est à peu près sur le même thème que débute le livre II. Dans la première partie, ce livre traite de l'instruction de la minorité de langue officielle, francophone ou anglophone, dans chaque province. Le principe d'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération est complexe; il est difficile d'en cerner concrètement les contours et plus encore d'en proposer les applications : les objectifs et les méthodes en éducation n'échappent pas à cette difficulté. Les besoins linguistiques et culturels de la minorité de langue officielle dans chaque système scolaire provincial a longuement préoccupé les auteurs de cette partie du livre II. La deuxième partie porte sur l'enseignement de la langue seconde, le français ou l'anglais, et l'amélioration à apporter aux programmes d'enseignement dans chaque province. La troisième partie demande quelle image de l'autre groupe culturel se dégage de tout l'enseignement, afin que les Canadiens deviennent de plus en plus conscients de la dualité culturelle, élément fondamental de l'identité du Canada.

Le troisième livre du rapport a été publié en deux fascicules comprenant chacun deux parties; il reflète les rapports multiples entre les divers phénomènes influant sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le monde du travail. Dans la première partie, on trouve une étude générale des statuts respectifs des Canadiens d'origine britannique et des Canadiens d'origine française, sur la base des mesures socio-économiques comme le REVENU, la PROFESSION, l'INSTRUCTION et la PROPRIÉTÉ des entreprises. Les renseignements retenus forment le cadre de l'examen des SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ du monde du travail. La deuxième partie porte sur la fonction publique fédérale et les Forces canadiennes, du point de vue emploi des langues et participation des francophones et des anglophones. La troisième partie est surtout consacrée à l'étude des grandes entreprises en raison des emplois qu'elles fournissent et de leur influence sur l'économie.

(à suivre)



La Conférence fédérale-provinciale

par Jean Genest

Du 8 au 10 décembre il y eut une répétition ennuyante, exaspérante, crispante des thèses centralisatrices d'Ottawa. Le gouvernement fédéral est entré, depuis les deux grandes guerres, dans le champ de tous les impôts. Il voulut les garder quasiment pour lui seul. Malgré la constitution.

Comme l'esprit humain est fort inventif et comme les mots ne sont que des instruments assez malléables pour se plier aux intérêts, nous avons vu se multiplier les thèses. L'argument de la force a été caché sous un déluge de périphrases dont la finalité la plus évidente était de corrompre à tout jamais le fédéralisme comme conception de gouvernement et la Confédération comme régime historique d'association.

Il y en a qui ne veulent pas voir clair. Il y en a qui maintiennent des espoirs chimériques. Il y en a qui ne veulent pas entendre la thèse anti-canadienne-française de ceux qui ont appris le chant des drogués fédéralisants. Le fait demeure : Monsieur Pierre Elliott-Trudeau a inauguré un système pire que celui de M. Louis Saint-Laurent et de M. John Diefenbaker.

Ce qu'il demande, ce sont des *pouvoirs prépondérants* pour le Parlement d'Ottawa. C'est exactement cela qui est la mort du fédéralisme. Il a déjà des pouvoirs prépondérants et même exclusifs en ce qui regarde l'armée, la monnaie, les douanes, les ports, etc. Mais il en veut toujours davantage et il blesse alors la souveraineté des États participants.

Avec l'argent recueilli des citoyens de chaque province, il ne se contente pas de voir à une honnête péréquation des budgets afin qu'il y ait un niveau de vie sensiblement égal d'un bord du Canada à l'autre mais il s'immisce dans les affaires des provinces par toutes sortes de projets qui n'ont de sens que par la dépossession graduelle du pouvoir financier et exécutif des provinces. Celles-ci finissent toujours, dans tous les projets fédéraux qui s'additionnent les uns aux autres, par être conçues comme des sous-agences du seul et unique gouvernement fédéral. Pour un Anglo-Saxon, teinté du fédéralisme d'Ottawa, les provinces sont un obstacle coûteux à l'obtention des fins. Le Québec leur est un cauchemar.

Mais pour le Québec les *pouvoirs prépondérants* demandés par Ottawa sont des asservissements calculés. Au lieu d'aller vers plus d'autonomie, nous allons vers l'asphyxie progressive. Cet équilibre des forces entre le fédéral et le provincial n'est vraiment pas possible : le fédéral, avec sa mentalité, est invinciblement porté à étouffer l'autre. Les séparatistes marquent des points lorsqu'ils affirment que le fédéralisme que nous vivons, avec la mentalité étroite et fanatique qui règne à Ottawa, ne permet pas au Québec de développer d'une façon à peu près normale une nation canadienne-française. Tout s'y poursuit, irrémédiablement et pesamment, en vue de nous laisser la facilité de nous assimiler et de nous soumettre *librement*.

A ce régime, nous ne pouvons pas *penser* comme un peuple qui possède les libertés fondamentales. Nous restons un peuple de désirs. Avec M. Pierre Elliott-Trudeau nous devenons un peuple de colère. Vraiment trop est trop, surtout chez un esprit totalitaire comme lui, que nous voyons chaque jour consentir plus allégrement à n'être que le serviteur des serviteurs de la suprématie anglo-canadienne. Avec lui nous ne pouvons *agir* comme une nation.

A cette conférence fédérale-provinciale, M. Trudeau est encore revenu sur les arguments propres à maintenir

la *prépondérance fédérale*. Vieille rengaine qu'il nous a servie par un *livre blanc* et par des discours orchestrés auxquels nulle Télévision-Québec ne put répondre, faute d'exister.

Quels sont ces arguments ? La péréquation du revenu national, la création d'un esprit vraiment *canadien*, la transférabilité des subventions sociales d'une province à l'autre pour suivre les déplacements des bénéficiaires. Tous ces arguments ont déjà été réfutés par le Rapport Tremblay de 1956. Mais ils reviennent sans cesse, surtout depuis le Rapport Rowell-Sirois. Toujours la même position. Toujours réfutée. Depuis la première Grande Guerre. Ces livres blancs, ces sessions fédérales-provinciales — même si les acteurs changent — finissent par écoeurer d'ennui.

Pourquoi revenir sur ces misères et montrer que le seul esprit *canadien*, c'est une vision du monde saxonnisée, une centralisation malade où nous sommes de trop comme nation distincte et comme groupe au développement autonome. Cette Confédération, interprétée par des hommes comme M. Trudeau, devient étouffante, impossible. On n'a rien compris à Ottawa. On a accepté de nous donner des miettes de bilinguisme tel qu'on le comprenait à Ottawa. On n'a jamais accepté de nous comprendre avec nos besoins tels que nous les voyions.

Loin de nous adoucir, de nous circonvier et de nous soumettre, il ne nous reste plus qu'à envisager deux hypothèses : celle de rencontrer au Québec des chefs qui sachent prendre ou obtenir le nécessaire à l'intérieur de la Confédération ou voter pour ceux qui sauront, à travers les sacrifices nécessaires, nous mener hors de la Confédération, vers un autre régime qui permette à notre nation de gérer tout ce qui regarde l'humain, le culturel, le national, le social, l'économique, bref tout ce qui permettrait d'envisager autre chose que la fonction de valets d'une puissance *étrangère*. Serions-nous, par naissance, une mini-civilisation destinée à servir une civilisation supérieure ? Cette chanson, n'était-elle pas le propre du nazisme qui vantait la supériorité des aryens ?

Notre situation est assez triste à moins que nous ne la changions. Regardez du côté de M. Trudeau. Il n'a rien laissé au hasard. Pour mieux préparer cette conférence fédérale-provinciale il y eut une campagne publicitaire qui nous le présentait depuis les aspects de Don Juan jusqu'au *Penseur* de Rodin. Puis il y eut cet article dans la revue *Time* où un thuriféraire voulut broser le tableau des 500 jours de pouvoir de notre premier ministre fédéral.

Le résultat fut assez décevant. A part la loi sur l'homosexualité, le divorce et l'avortement qui lui conquièrent les milieux avancés, il n'y a à peu près rien à ajouter. Alors le thuriféraire s'est rabattu sur les amis et l'entourage du premier ministre. Et les fleurs de tomber par paquets. Ces employés et ces chercheurs de *foin* ne pouvaient que célébrer leur héros et maintenir la légende. Tout cela c'est du vide. Tout le monde sait que l'engouement des Anglo-Saxons pour M. Trudeau c'est qu'ils ont vu en lui un instrument opportun pour dire en français au Québec ce qu'ils pensent en anglais. Ils ont réussi. Tant pis si la grenouille, qui se crut aussi grosse que le boeuf, se dégonfle mois après mois.

Au Québec, il aurait été important que le premier ministre Jean-Jacques Bertrand fût appuyé par l'ensemble du peuple canadien-français et par les corps intermédiaires vraiment représentatifs de la nation. Fiasco. Il fallait que, par je ne sais quel entêtement, ce premier ministre ait cru bon de violenter toute la nation canadienne-française par deux projets de loi, les 63 et 62, aussi fantastiques que dénués de sens politique. Il est un premier ministre que l'on ne suit plus. Il s'est mis carrément en marge de la nation canadienne-française.

Abandonné de tous, M. Jean-Jacques Bertrand s'est pourtant bien défendu et a bien exposé la thèse du Québec. Il faut lui rendre cet hommage que, sur ce point, il a bien fait voir notre point de vue. Espérait-il recevoir quelques miettes de la part d'Ottawa? S'il avait cette naïveté, il fut bien détrompé. Il revint bredouille mais

l'honneur intact. Au point de vue politique, lui qui voyait le besoin de redorer son blason devant les Québécois, revenait les mains vides. Lui qui avait multiplié les actes de foi fédéraliste, lui qui avait accordé aux Anglo-Québécois tous les espoirs d'une supériorité numérique par l'addition de tous les immigrants, il revenait les mains vides.

Aussi s'est-il plaint par l'intermédiaire de M. Masse : « Cette conférence fédérale-provinciale n'a fait qu'aider les séparatistes ! » Pourquoi ne voit-il pas qu'il est celui qui les a le plus aidés ! Pourquoi a-t-il espéré que M. Trudeau se départirait de son intransigeance devant quelqu'un qui, *d'avance*, avait protesté qu'il ne sortirait jamais de la Confédération ? Sans y mettre de conditions, comme son prédécesseur M. Johnson ?

Bref, commencée en triomphe, la révolution tranquille s'achève en queue de poisson. Faute d'hommes qui aient l'envergure voulue. Inaugurée en mystique elle s'achève en petite politique mesquine. Est-il vrai que les deux vieux partis sont pourris, qu'en coulant ils font couler aussi le Québec tout entier ? Qui donc aura le sens de l'histoire pour opérer la volte-face substantielle qui mettrait un holà à toutes nos humiliations ? De plus en plus la Confédération serait-elle à repenser comme une simple union économique ? M. Trudeau nous pousse au pied du mur. La jeunesse attend son heure. M. Trudeau a plus de cent ans : il est vieux comme la Confédération aux mains des Anglo-Canadiens. La jeunesse n'en veut plus.



Charte des droits des consommateurs

par la Fédération des magasins Co-op

Dans un mémoire présenté à l'Honorable Armand Maltais, ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la Fédération des Magasins Co-op et ses organismes affiliés ont demandé que soit rédigé le plus tôt possible une Charte des Droits des Consommateurs.

Le mouvement coopératif de la consommation reconnaît cinq (5) droits fondamentaux aux consommateurs :

- 1 — Le droit à l'information
- 2 — Le droit à la protection
- 3 — Le droit au libre choix
- 4 — Le droit à la représentation
- 5 — Le droit à un minimum de bien-être

Le mémoire insiste aussi sur la nécessité de créer un Conseil Supérieur de la Consommation, vraiment représentatif des consommateurs. Le document précise aussi que l'État devrait procéder le plus rapidement possible à la création d'un Office des Consommateurs.

Cet office des consommateurs aurait à sa tête un directeur qui aurait les pouvoirs d'un commissaire-enquêteur. Cet organisme aurait entre autres les fonctions suivantes :

- a) maintenir, de façon continue, des communications avec les organismes de consommateurs à travers la Province;
- b) assurer la diffusion des renseignements touchant les lois qui seront destinées à garantir la protection des consommateurs;

- c) recevoir et enquêter sur les plaintes soulevées par les consommateurs et faire redresser les torts soit par la persuasion, soit par des poursuites légales;
- d) coopérer avec les agences gouvernementales de n'importe quel gouvernement et avec tout le corps public ou organisation dans la réalisation de programmes afin de promouvoir les intérêts des consommateurs au Québec;
- e) entreprendre, encourager, ou recommander des mesures pour le développement, la surveillance ou la direction de la protection des consommateurs de cette Province;
- f) recueillir, compiler, faire l'analyse et enregistrer des statistiques ou autres informations qui se rapportent à la protection du consommateur selon qu'elles peuvent être utiles;
- g) préparer, publier des rapports, procès-verbaux, communiqués, brochures ou par d'autres moyens, propager des informations du Conseil en relation avec la protection du consommateur auprès du public;
- h) subventionner la publication au Québec ou la traduction de périodiques présentant une évaluation objective de la qualité des rapports de consommation (selon le rapport Parizeau);
- i) susciter la création de services privés d'administration de budget ou d'information et de protection des consommateurs et subventionner ces services en tout ou en partie;
- j) diriger des études, des recherches et des enquêtes aux fins d'obtenir des informations, auprès de ceux qui sont prêteurs ou vendeurs dans la province, au sujet de leurs méthodes d'opération ou de pratiques commerciales. Sur approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, il pourrait engager : avocats, comptables, actuaires et autres professionnels ou personnes qualifiées, dans toute situation spéciale.

Étiquettes trompeuses

Au chapitre de l'étiquetage, le document précise : « l'étiquette représente la carte d'identité du produit et, à ce titre, le client devrait y trouver toutes les indications nécessaires à la prise d'une décision éclairée. Or les organisations de consommateurs font observer, sur la base d'une accumulation de faits précis, que, dans un grand nombre de cas, l'étiquetage ne répond pas ou mal à sa fonction informatrice. Trop d'étiquettes comportent encore des mentions incomplètes, équivoques ou trompeuses. Par ailleurs, on a formulé le souhait que les autorités étendent à d'autres secteurs les normes relatives à la composition des produits qui sont en vigueur dans le domaine alimentaire à l'étiquetage. Rappelons enfin l'exigence, véritablement élémentaire, que l'étiquette soit au moins rédigée en français, afin que la langue de la majorité ne soit pas négligée comme c'est encore si souvent le cas au Québec (ceci en dépit de l'arrêté no 638 du 15 avril 1967 du gouvernement québécois qui impose l'utilisation du français et de l'anglais).

Emballages coûteux

Le mémoire traite aussi des emballages. Les consommateurs font deux séries de reproches aux modes actuels d'emballages des produits. Les premiers s'adressent aux fabricants qui utilisent des emballages inutilement coûteux, voire luxueux, comme mode de promotion commerciale, ce qui impose aux acheteurs des charges supplémentaires dont plusieurs seraient désireux de faire l'économie. Les seconds concernent les fabricants qui utilisent des procédés susceptibles d'induire le public en erreur sur certaines caractéristiques de la marchandise offerte, en particulier la quantité exacte en :

- 1 — dissimulant l'indication du poids net par des procédés graphiques appropriés;
- 2 — utilisant des procédés de « poids fractionnels »;
- 3 — multipliant à un point invraisemblable des tailles

d'emballage (absence de proportion entre le contenant et le contenu) ;

- 4 — « tarabiscotage » systématique du contenant afin de masquer la faiblesse du contenu (surtout les pots et bouteilles de cosmétiques) ;

Ces pratiques rendent difficile aux acheteurs d'effectuer le rapport, pourtant élémentaire entre le prix demandé et la quantité offerte concernant les diverses marques en vente dans le magasin. Ainsi s'explique que les associations de consommateurs réclament l'inscription obligatoire de certaines mentions sur l'emballage et ceci en des termes qui puissent être aisément compris des consommateurs ordinaires.

L'emballage constitue un bon moyen d'information et devrait :

- être un moyen loyal de vendre ;
- mentionner les mêmes renseignements que l'étiquette si celle-ci n'est pas présente ;
- être d'un format conforme au contenu ;
- indiquer le prix par unité et le *prix par mesure* dans tous les cas d'emballage où cette méthode est réalisable, en particulier en ce qui a trait aux produits alimentaires, cosmétiques ou d'usage ménager.

Manoeuvres et manipulations

Abordant la question de la publicité, l'étude souligne qu'il s'agit d'un vaste dossier dont on évoque ici quelques aspects. L'ambition fondamentale de la publicité moderne est de réaliser le conditionnement de la clientèle. Pendant longtemps la réclame a été un problème de flair, d'intuition, d'astuce. L'effort pour toucher et convaincre la clientèle demeurait assez fruste, quoique pas nécessairement sans efficacité. Depuis quelques décennies, l'attaque est bien plus systématique. La technique publicitaire, bien qu'elle n'ait nullement renoncé aux méthodes usuelles du bourrage de crâne, utilise, de manière croissante, les acquisitions des sciences humaines. Il s'agit de mettre les acheteurs éventuels en condition c'est-à-dire d'anni-

hiler chez eux toute velléité d'appréciation critique et comparative des produits en cause. L'idéal publicitaire est de créer des réflexes conditionnés. L'étude poursuit : La publicité est véritablement devenue un chancre social. Des consommateurs estiment que par ses excès et ses abus sans nombre (notamment dans ses rapports avec les enfants et les jeunes) elle tend à déformer le système capitaliste, à le discréditer moralement et à introduire en lui des contradictions graves.

En avoir pour son argent

Le chapitre qui traite de la qualité démontre que l'évaluation de la qualité d'un produit est difficile et que l'on encourage un gaspillage des ressources. Enfin il faut compter avec la pratique sans cesse plus étendue de fabriquer des objets dont la durée d'usage ne soit pas trop longue en vue de faciliter leur remplacement, voire d'imposer celui-ci au bout d'un temps relativement court. C'est là un aspect important du gaspillage des ressources qui caractérise les sociétés dites opulentes : il conduit au sacrifice systématique de la solidité, à la mise sur le marché d'objets dont le vieillissement est en quelque sorte planifié dans l'intérêt du producteur — pratique qui se relie aux efforts entrepris pour persuader les consommateurs d'acheter le « dernier modèle », même si l'ancien est encore satisfaisant.

Les prix : Mauvais indicateurs de la qualité

Le rapport poursuit dans la rubrique qui touche la qualité : « Reste enfin à examiner cet aspect de la qualité qui implique l'octroi à l'acheteur d'une contre-partie qui corresponde à la somme dépensée. Pour employer un langage simple, c'est le souci que le consommateur en ait pour son argent. Or, à cet égard, réserve faite de dispositions légales pas toujours appliquées au titre des falsifications et tromperies commerciales, les consommateurs sont généralement laissés à leurs seules forces. En somme, l'acheteur est toujours invité à se protéger lui-même.

Confrontés à une série souvent nombreuse d'objets ou d'engins qui répondent apparemment au même usage, les consommateurs n'ont certes pas une tâche facile. L'on ne saurait donc s'étonner que, soucieux de trouver une règle optimale d'achat, ils aient propension à tenir le prix pour un indicateur de la qualité. Or, c'est là un préjugé qui peut coûter cher à celui qui s'y laisse prendre.

Enfin, signalons quelques recommandations d'intérêt général et qui apparaissent dans le rapport. Ces recommandations tentent d'apporter une solution à divers problèmes qui touchent les consommateurs.

- Que le gouvernement ordonne une enquête sur les promesses ou garanties avancées par les promoteurs des aliments naturels — sur les étiquettes de ces produits, sur les circulaires qu'ils distribuent ou dans leurs publications.
- Que le gouvernement interdise l'annonce frauduleuse qui consiste à indiquer un prix surélevé par rapport à la valeur réelle du produit pour ensuite offrir celui-ci à un prix de rabais.
- Qu'un code d'éthique publicitaire soit établi par l'Office des consommateurs et qu'il veille à son application et qu'il prévoie des mesures sévères contre ceux qui dérogeraient à ce Code.
- Que l'on interdise formellement au Québec l'expression « Cents de rabais ». Les consommateurs ne peuvent vérifier s'il y a vraiment rabais sur le prix régulier.
- Que les compagnies prêteuses soient obligées de divulguer dans leur publicité et avant la signature du contrat le taux réel du coût de l'emprunt en % et en dollars.
- Que pour tous les achats à crédit effectués à domicile et pour les achats de voitures d'occasion, l'acheteur puisse annuler son contrat dans les quatre jours ouvrables qui suivent, par une simple déclaration écrite.
- Que l'on établisse le plus tôt possible un service d'inspection du poisson, ainsi que l'établissement

de standards pour tous les poissons et les produits de la pêche.

- Que le gouvernement oblige les vendeurs de plans de congélation à indiquer séparément le prix du congélateur et des aliments, en indiquant bien le taux d'intérêt chargé pour le crédit.
- Que le gouvernement oblige les laiteries à enrichir de vitamines A tout le lait partiellement écrémé ou écrémé, qu'il soit liquide, évaporé ou en poudre. (Cette vitamine A est perdue au cours du procédé d'écémage.)
- Que le gouvernement prévoie des octrois pour les associations et groupes qui s'occupent spécifiquement d'éducation et de défense du consommateur.
- Que l'Office, en collaboration avec le ministère de l'éducation, prépare un programme d'éducation du consommateur pour les élèves du cours secondaire.
- Que le gouvernement oblige les personnes qui font de la sollicitation par téléphone ou de porte à porte à déclarer dès le début de la conversation, leur nom et la compagnie qu'elles représentent et le but de l'appel et de la visite.
- Que le gouvernement oblige les manufacturiers de vêtements d'enfants à employer les normes de taille standards.
- Que l'on interdise l'usage des timbres-primés au Québec (tel qu'en Alberta et en Saskatchewan).
- Que dans un délai raisonnable on interdise les primes ou cadeaux dans les boîtes de savon ou détergent ou autres produits. Ces pseudo-cadeaux étant largement payés par les consommateurs.
- Qu'il soit interdit d'utiliser des lampes de couleur au-dessus des comptoirs de la viande et des fruits et légumes dans les super-marchés.

Le masculinisme et la famille

par Jules-Bernard Gingras

• Quand l'amour dégénère

Traditionnellement, l'humanité a considéré les mystères intimes de la nature comme sacrés et c'est à l'intérieur même de cette tradition, que le Christ a attaché une valeur sacramentelle aux grands actes de la vie de l'homme : la naissance, le mariage, la mort. Tout ce qui y touche de près ou de loin en a acquis un caractère sacré et au premier chef la famille, ce qui la constitue et y conduit : fréquentations, fiançailles, vocation maternelle.

La biologie, l'oeuvre de chair, n'ont jamais expliqué pourquoi tant d'hommes n'ont pu prononcer le nom de leur mère sans s'agenouiller, pourquoi Lacordaire appelait sa mère « un sacrement d'amour ».

Non, la biologie n'a jamais expliqué l'amour, ni consolidé l'amour, qu'il s'agisse du filial, du maternel ou du conjugal. Elle n'a pu non plus ennoblir les humbles tâches qui environnent la maternité. Il a fallu une régression de la spiritualité, entraînant une perte de contact avec le divin, pour que certaines femmes en viennent à mépriser les glorieuses servitudes de leur rôle familial. Cette perte de contact a faussé la perspective. La fécondité charnelle et la spirituelle, — inséparables dans l'ordre humain, — sont alors considérées hors du contexte, qui seul leur donne un sens, le contexte de l'éternel. Tellement il est vrai, que l'homme, pour penser droit et ne pas errer, a besoin du sacré.

A partir de ce moment et pour satisfaire ce besoin inconscient, on est entré dans le domaine des substitutions. La domination despotique de certaines femmes sur le ménage en est une. Freud y verrait une forme masquée de l'envie du mâle, innée, — d'après lui — dans toute femelle. Contentons-nous d'y voir une déviation de cet instinct de primauté amoureuse, qui sert le bien propre et le charisme de la femme. C'est pourquoi je dis : le matriarcat qui sévit aux États-Unis n'infirmes pas la thèse, il la confirme. Le fait que la mère se soit arrogée sur le continent nord-américain, le rôle du père, a été étudié en lui-même et aussi en relation avec l'éducation et en particulier avec la délinquance juvénile, par un grand nombre de sociologues, d'éducateurs et de psychologues.

La psychologie y voit un de ces mécanismes de compensation, dont se servent les êtres qui ne peuvent s'accepter eux-mêmes pour ce qu'ils sont. Aussi voit-on souvent de ces petits hommes arrogants. Pour compenser l'humiliation que leur procure leur petite taille, ils afficheront des attitudes autoritaires et intransigeantes. Chez la femme, nourrie de faux principes et motivée par une fausse échelle des valeurs, la même chose peut se produire, surtout dans un siècle qui a perdu le sens des nécessaires limitations et répudié la modération des désirs.

Son effet sur le mâle ne saurait être passé sous silence. Le masculinisme de la femme ne peut se produire sans sa contre-partie : la féminisation de l'homme. Dès le 8 septembre 1965, le Dr Fromm l'affirmait à l'émission Today du réseau N.B.C. : « En conséquence du fait que les femmes deviennent masculines, les hommes se féminisent. Dans certains foyers, les rôles sont intervertis. » C'est donc un fait, dans certains ménages, qui ne méritent guère le nom de famille. Mais la frustration qui en résulte est si grande, qu'elle expliquerait l'absentéisme masculin, qui est en progression et qui résulte, en bien des cas, en disparition définitive. Sociologues et magistrats sont ébahis du nombre de maris qui dis-

paraissent chaque année et ne sont jamais retrouvés. Une chose est certaine. C'est dans un pays comme les États-Unis, où la mère se substitue communément au père, que la famille montre tous les signes de désintégration. Elle est littéralement croulante, au point de faire craindre pour l'avenir du pays, que le désordre envahit progressivement.

● Criminalité juvénile

Quant aux spécialistes qui ont étudié le problème en rapport avec la criminalité juvénile, ils sont d'accord avec le juge Samuel S. Leibowitz de la cour juvénile de New-York : « Ces mots expriment la tragédie de l'adolescent (teen-ager) américain. Il a été élevé dans une maison... où la mère s'est elle-même placée à la tête de la famille... Nous devenons une nation de matriarches... La combinaison d'une mère disposant du pouvoir absolu dans une atmosphère permissive... a produit cet adolescent rebelle et malheureux, qui inonde nos cours de circulation, nos cours criminelles et plus tard nos cours de divorce. »

Le faux féminisme et la délinquance juvénile, parallèle impressionnant ! Ici il faudrait écrire un livre pour décrire les effets du faux-féminisme sur l'éducation de la jeunesse. Les femmes qui méprisent les berceaux et considèrent la maternité comme une humiliation, peuvent-elles être de bonnes éducatrices ? Elles auront beau attribuer le comportement amoral, irrégulier ou criminel de leurs enfants à l'autoritarisme paternel, le Dr Henry Murray, de Harvard, leur répondra : « Tous les jeunes délinquants que j'ai rencontrés étaient fils et filles de parents libéraux. Ils ont été élevés dans une atmosphère permissive. La commandement : *honore ton père et ta mère* a été interverti. C'est maintenant : *honore ton fils et ta fille*. Je ne vois que des foyers centrés sur l'enfant. » ⁽¹⁾

(1) Psychology Today 1968.

Quand la mère est anormale, comment les enfants seraient-ils normaux ? Le Dr Abraham Maslov ajoutera que, si tous les hommes sérieux sont messianiques et si leur devoir consiste en des tâches extérieures, comme « d'écrire les trois livres qu'ils doivent composer avant de mourir, l'engagement de la femme est envers son mari et ses petits. — A Woman's committment is to her man and to her subs. » ⁽¹⁾ Là est son bonheur, là est sa gloire.

Pour échapper à ces obligations fondamentales, on a parlé de devoirs supérieurs. La femme se devait d'entrer dans la politique active. Elle seule pourrait l'assainir, l'affranchir de toutes les corruptions dans lesquelles le mâle l'a laissée tomber. Ce fut le grand argument féministe pendant plus d'un demi-siècle. Lors de leurs campagnes pour le vote féminin, les suffragettes avaient fait de telles promesses, alléguant que les femmes étaient plus vertueuses et plus sages que les hommes. « Ce qui s'est révélé faux, — écrit le Dr Niebuhr, — pour la simple raison que les femmes sont humaines. Elles ont les mêmes vertus et vices que les hommes, ou d'autres vertus et d'autres vices. A cause de cela les promesses des suffragettes n'ont pas été remplies. » ⁽²⁾ En un mot, le vote féminin n'a pas amélioré la politique. On peut en dire autant de l'ingérence féminine dans la politique active. Rien n'est venu justifier les espoirs de ceux qui s'en sont faits les champions. Et quand on songe aux valeurs humaines, familiales, éducationnelles, qui ont été sacrifiées de ce fait, il n'y a place que pour le regret et la tristesse.

Ainsi l'histoire confirme la psychologie. L'une et l'autre se font entendre plus ou moins dans le désert, car le fanatisme n'a pas d'oreilles et n'a que faire de la psychologie et de l'histoire. D'autant plus qu'un besoin d'auto-déception semble se manifester ici. Dans bien des cas la négation de la polarité des sexes et de la

(1) *The Psychology of Universality.*

(2) *Interview-McCall 1966.*

diversité des rôles qui s'ensuit, devient une sorte de justification du divorce ou du libertinage. Si en effet, les sexes ne sont pas faits pour se compléter, l'institution matrimoniale devient elle-même périmée. Et comme l'enfant est de trop dans bien des ménages et qu'on fait tout pour l'éliminer de la vie conjugale, on ne voit pas bien pourquoi on se lierait par des liens immortels, qui constituent une entrave capitale à l'indépendance de la vraie féministe. L'union physique, passagère de sa nature, devrait suffire. Ainsi tous les égoïsmes, y compris le charnel, sont satisfaits.

Les statistiques parlent aussi éloquemment. D'après le juge Leibowitz, il existe une haute corrélation entre l'autorité paternelle forte et le taux minime de la criminalité juvénile. Il cite en exemple l'Italie, où en général le gouvernement familial est entre les mains du père. La délinquance, — une des plus basses du monde, — s'y maintient aux taux de 2% pour les crimes sexuels et 1/2 de 1% pour l'homicide. C'est tout un contraste avec les États-Unis, pays par excellence du matriarcat, où la criminalité des jeunes atteint 35% pour les crimes sexuels et 12% pour l'homicide. Souvent la révolte de la mère contre sa vocation familiale a préparé celle des fils et des filles contre la société.

Le P. Dominique-Henri Salman, O.P., professeur de psychologie à l'Université de Montréal, ajoute : « Seul le rôle du père bien compris peut libérer l'enfant de l'emprise contraignante d'une mère possessive et lui aider à acquérir une personnalité sexuellement différenciée. » ⁽¹⁾

D'Angleterre, le Dr Joshua Bierer, psychiatre, abonde dans le même sens : « Un garçon doit avoir un père énergique, sinon il grandira sans avoir d'ego propre, — et s'il n'a pas d'ego, il n'aura pas d'épine dorsale. » Dans une précédente déclaration, il avait dit : « La prospérité et les femmes sont la racine des difficultés (troubles) de la plupart des Américains. »

(1) Causerie à la Société d'Étude et de conférences.

Le Dr Reinhold Nieburh, dans une entrevue qu'il accordait à la revue McCall, en février 1966, avait déjà signalé les inconvénients d'une carrière pour la femme mariée. Elle sera cause de frictions, — disait-il, — et conduira au divorce. Les statistiques le prouvent amplement.

Friction et plus que cela. Rien ne tue plus rapidement l'amour que la compétition portée sur le terrain conjugal, qu'elle soit professionnelle ou financière ou autre. Même si la femme se renie elle-même dans sa féminité, quoi qu'elle fasse, il existe dans la constitution mâle des éléments indestructibles et ce sont ceux-là mêmes qui conduiront bien des maris aux portes du désespoir. Il reste l'évasion. On dit que l'ivrognerie est un vice masculin. On a peut-être raison, mais qui dira le nombre de ceux qui ne boivent que pour oublier le drame de leur mariage avec une femme, dont la vie professionnelle passe avant les devoirs de l'amour. Bien peu d'hommes sont capables de conserver leur équilibre, en face de la terrible désillusion d'avoir épousé une *carrière*, quand ils avaient cru épouser une *femme*. Mais peu de femmes comprennent, que si elles préfèrent une carrière, elles doivent choisir logiquement et ne pas se marier.

• Le divorce, monument à l'égoïsme

Le suicide n'est pas exclu, dans certains cas. Mais le plus souvent on recourra à un autre mode d'évasion : la séparation ou le divorce. Le divorce est toujours une trahison de l'amour et un échec irréparable. Mais quand il y a des enfants, il devient une injustice flagrante, par laquelle l'innocence est sacrifiée à l'égoïsme, par laquelle l'enfant est trahi par l'adulte.

Inutile d'insister sur l'incidence tragique du divorce sur l'éducation des enfants. Tous les enfants de divorcés ne sont pas des dévoyés, n'empêche qu'un très grand nombre de dévoyés viennent de foyers brisés par le divorce. « Les maux causés par le divorce sont graves.

Parmi ces maux, il y a le dommage causé aux enfants. Même les plus âgés peuvent avoir à supporter une terrible tension. » ⁽¹⁾ Il est vrai qu'ils sont en quelque sorte déchirés entre l'amour qu'ils portent à leur père et celui qu'ils portent à leur mère. Ils partagent en quelque sorte la culpabilité de leurs parents, dont l'un est ordinairement abandonné pour le bon plaisir de l'autre.

Le témoignage du sociologue et du statisticien s'associe donc à celui du psychologue. Le jeu dangereux de certains féministes fait penser aux indignations enfantines des adolescents, reprochant à Dieu de les avoir fait naître en terre canadienne ou dans une famille catholique, ou à leurs parents de les avoir fait baptiser, sans les avoir consultés. Dans leur conception extravagante de la liberté humaine, ils y voient une atteinte à leurs droits fondamentaux.

Il y a sans doute beaucoup d'enfantillage et d'ignorance dans le faux féminisme. Jouer avec le feu n'est-il pas le plus vieux jeu du monde ? Mais le risque est énorme et fait frémir. La vraie femme est unique et irremplaçable. Son image authentique doit être conservée à tout prix, comme un des plus précieux trésors de l'héritage terrestre.



(1) Dr R. Nieburh.

UNE INTÉGRISTE QUI S'IGNORE

Mme Lysiane Gagnon-d'Allemagne vient encore de récidiver. Elle a la dent dure et une intelligence à oeillères. Dans *La Presse* (samedi 3 janvier 1970, p. 7) elle parle du projet de loi 62 et continue : « Une autre opposition... c'est celle des milieux intégristes qui s'opposent à la déconfessionnalisation administrative des commissions scolaires, et qui craignent que le bill 62 n'entraîne, dans les faits, la déconfessionnalisation de l'enseignement catholique. Groupé autour de l'Association des parents catholiques cette opposition, active dans certains milieux ruraux et semi-urbains, est assez mal implantée à Montréal. »

Une façon de dévaloriser son adversaire c'est de l'injurier. Aujourd'hui une des pires injures c'est de le traiter d'intégriste. Qui, dans le climat actuel, voudra faire partie d'un mouvement « intégriste » ? Mais Mme Lysiane Gagnon-d'Allemagne, qui se prend pour Dieu-le-Père, est simplement ignorante. Cette Association compte actuellement quarante associations dans Montréal. Plus que toute autre association. Elle en aura environ 75 en septembre 1970. Elle a réussi à grouper en un front commun plus d'une trentaine d'associations. C'est plus de faits que tous les mots creux de Mme Lysiane Gagnon-d'Allemagne.

Quand ces gens n'acceptent pas la déconfessionnalisation des commissions scolaires, ils ont pour eux une lettre de l'Épiscopat au premier ministre du Québec en 1963, une déclaration très explicite du cardinal Léger en 1966. On aura pu lire une déclaration de la revue *Relations*, reprise dans *Le Devoir* (samedi 3 janvier 1970), sur ce sujet. Dans l'Action nationale de janvier, nous avons publié une série de témoignages de personnes compétentes sur ce sujet.

Voilà ! Mme Lysiane Gagnon-d'Allemagne est une journaliste superficielle, qui affirme sans compétence particulière. Ce n'est pas l'enseignement confessionnel qui l'intéresse mais une thèse très connue : *la socialisation de l'école par l'État*. Elle s'oppose aux écoles privées, elle s'oppose aux commissions scolaires confessionnelles. Elle voudrait un seul système d'écoles, système régi entièrement par l'État. Or aucun pays occidental n'en est arrivé là. Excepté les pays communistes et leurs satellites colonisés.

On voit que la thèse de Mme Lysiane Gagnon-d'Allemagne convient à un milieu qui n'est pas le plus progressif en Occident. Par étroitesse d'esprit et par opposition systématique à tout ce qui peut protéger et mettre en valeur la confessionnalité, elle traite tout le monde d'intégriste. Dans la procession, elle seule marquerait le bon pas. Mais personne ne s'y trompe; c'est elle l'intégriste. L'intégriste du socialisme scolaire d'État. Seulement elle l'ignore encore.

QUAND LES COMMISSAIRES S'ENTÊTENT !

Les Commissaires d'écoles, à Chambly, ont décidé d'aller de l'avant et de créer deux écoles polyvalentes géantes de 3000 élèves chacune.

Malgré l'opposition générale des parents.

Les parents sont mis de côté d'un revers de la main.

On invoque que le Comité de planification — où il y aurait eu des représentants de parents — aurait approuvé déjà les grosses écoles polyvalentes.

Ce n'est pas tout à fait honnête car ce comité de planification d'il y a quelques années ne possédait pas la compétence voulue. Les représentants des parents en ce temps où les parents n'étaient à peu près pas organisés, ne représentaient pas grand chose.

Aujourd'hui la levée des parents est générale : les commissaires ne peuvent pourtant pas s'appuyer sur les parents d'avant le déluge !

Mais il y a plus formidable !

C'est que la régionale de Chambly a donné à toute la province le spectacle des conséquences désastreuses entraînées par les écoles polyvalentes géantes.

Les parents ont appris. Mais les commissaires semblent n'avoir rien appris encore.

C'est comme s'ils disaient : « Nous savons que toutes les conséquences ne sont pas heureuses pour les enfants mais que pouvons-nous y faire ! Il nous faut continuer à faire des fautes ! »

La bêtise multiplie les drames scolaires.

On dit encore : « Si vous n'êtes pas contents, vous n'aurez qu'à ne pas nous élire aux prochaines élections ! » Et les parents, durant ce temps, restent sans défense devant des commissaires qui se savent dans l'erreur, qui vont clairement dans le fossé et qui s'obstinent à y chavirer avec leurs 6000 élèves. Situation folle. Ce n'est pas un commissaire de génie qu'il nous faut à Chambly, mais seulement un commissaire qui a de l'intelligence et du caractère !

Il faut appuyer les parents qui demandent quatre écoles de 1500 élèves plutôt que deux écoles de 3000 ! Ce n'est pas qu'une affaire de chiffres mais c'est rendre simplement possible l'éducation des jeunes et ne pas les traumatiser en les conduisant chaque jour à l'usine qui fabrique des choses et à l'entrepôt qui entasse les paquets.

NOTRE GANDHI QUÉBÉCOIS

Le *Courier de l'UNESCO* consacrait son numéro d'octobre 1969 au centenaire de naissance d'un des plus grands hommes de l'histoire. Petit avocat sans fortune, Gandhi a affronté un empire qui dominait la vie politique et économique de son pays. Il a conquis l'indépendance d'une nation de 400,000,000 d'âmes avec des armes plus efficaces que l'énergie atomique : la persuasion et la non-violence.

Sans être chrétien, il a souvent exprimé sa vive admiration pour le Sermon sur la montagne. Emprisonné plusieurs fois, toujours menacé de mort, il répondait à la violence par la non-résistance, le jeûne et la prière.

Reconnu comme le héros national, il prêchait par l'exemple. Il filait et tissait pour restaurer l'industrie textile hindoue, il était le symbole de la non-collaboration et du boycottage des marchandises anglaises. Il a développé chez son peuple une pression morale tellement puissante... que les Anglais ont décampé.

C'est aussi par la force de l'inertie que nos ancêtres ont conservé leur langue et leur foi après la conquête. Des chefs ont entretenu le feu sacré après Papineau et Lafontaine : Bourassa a sapé l'impérialisme britannique, Groulx a formulé le nationalisme québécois, Bouchette, Montpetit et Minville nous ont révélé l'importance de l'économique.

Disciple de ces éveilleurs, François-Albert Angers a synthétisé tous les éléments de notre vie nationale pour devenir le chef de file incontesté du nationalisme canadien-français. Il aurait pu se contenter d'être un excellent professeur, de fonder l'Institut d'Économie appliquée, de diriger l'Actualité économique. Il s'est donné sans compter à tous les mouvements d'émancipation nationale : Chambres de Commerce, Ligue d'Action nationale, Société St-Jean-Baptiste, Semaines Sociales, États généraux, coopératives, placements collectifs... Il a écrit plus d'un millier d'articles parus sur toutes les tribunes, inspiré nombre d'initiatives fécondes. Il est en même temps un homme d'étude, de principe, de caractère et d'action, un patriote jusqu'à la moelle.

On peut lui attribuer en grande partie l'échec du bill 85... réédité quelques mois plus tard sous le numéro 63. Angers alerte l'opinion : plus de 225 associations répondent à son appel et le portent spontanément à la présidence du Front du Québec Français (F.Q.F.). L'adoption du bill 63 n'est qu'une bataille perdue. La vraie lutte commence. Angers ne lâchera jamais. Comme Gandhi, il devra combattre l'Establishment, les vieux partis financés par le capitalisme anglo-saxon qui prône un bilinguisme mortel pour le français.

Comme Gandhi, Angers est libre de tout lien partisan ou financier. Il n'a qu'un seul engagement : envers sa nation. Il est opposé à toute violence, mère et fille de la haine.

(suite sur la page suivante)

Il veut obtenir le plein épanouissement national par la persuasion. L'explosion en chaîne provoquée dans toute la province par le bill 63 prouve que l'éducation nationale progresse rapidement. La pression morale sera bientôt tellement puissante qu'elle fera sauter cette législation rétrograde.

Notre chef Angers n'a pas encore goûté à la prison... comme Gandhi. Il n'a pas besoin de cette consécration pour nous inviter tous à le suivre jusqu'au bout, jusqu'à la victoire.

GANDHI ET LA JEUNESSE ÉTUDIANTE

« Dans tous les combats menés pour la liberté dans le monde entier, les étudiants ont joué un très grand rôle », disait Gandhi, devant l'*All India Congress Committee* réuni à Bombay en 1942, comme préambule à une résolution demandant le départ des Britanniques.

Il ajoutait que les établissements d'éducation ne doivent pas « se séparer du reste de la collectivité, s'ériger en tours d'ivoire isolées des réalités sociales et nationales ».

Les écoles et collèges n'ont pas été créés pour participer au trantran des partis politiques. Mais « la vie d'une nation connaît des moments de crise, rares mais exaltants. C'est dans une occasion comme celle-ci, soulignait-il, que je me permets d'appeler les étudiants et leurs maîtres à quitter les établissements d'enseignement et à prendre part à la lutte nationale ».

Ces occasions ne se présentent pas souvent dans l'existence d'un individu ou d'une nation. C'est dans ces moments décisifs que la jeunesse étudiante a le devoir de descendre dans la rue, à l'appel d'un chef reconnu, pour défendre des valeurs qui transcendent la politique des partis.

Dans l'accomplissement de cette mission sacrée, Gandhi exige catégoriquement deux absolus inséparables : la non-violence et le respect de la vérité. En conscience, peut-on revendiquer la justice par la bombe, l'incendie, la destruction, la calomnie et l'assassinat ? La révolution pacifique de Gandhi débouche sur la liberté, l'entraînement chez Fidel Castro provoque la répression violente et conduit à l'anarchie.

Les événements récents prouvent que la nation peut compter sur ses institutions d'enseignement pour préparer son avenir national et culturel. Comment ? Qu'on nous permette de rappeler que le Front du Québec Français est fier d'avoir un président prestigieux qui saura, en temps et lieu, donner des directives pour assurer la plus grande efficacité possible à l'action de tous les organismes nationaux.

Gandhi a galvanisé professeurs et étudiants pour l'indépendance de son pays. Un idéal aussi exaltant inspirera à nos institutions d'enseignement la même discipline et la même loyauté envers une autorité morale incontestée. En suivant François-Albert Angers, nous accomplirons des miracles comparables à ceux du libérateur de l'Inde.

CONTRE LES GROSSES ÉCOLES POLYVALENTES

A Londres, la *Inner London E.A.* vient de rendre public son rapport sur les progrès de l'éducation dans les écoles de Londres.

Un des résultats est frappant et devrait intéresser tous ceux qui ont une foi exagérée dans les grosses polyvalentes, car c'est surtout à Londres que sont concentrées les écoles polyvalentes anglaises.

Un des points de l'enquête a porté sur la capacité de lire des enfants de huit ans. Or l'enquête révèle qu'à Londres, 17% des enfants de huit ans sont en grave retard dans cet apprentissage fondamental tandis que la moyenne nationale n'est que de 8.5%. C'est dire qu'à Londres, où abondent les écoles polyvalentes, on possède deux fois plus d'enfants arriérés que dans le reste du pays.

Evidemment on essaie de corriger cette situation désastreuse. Mais 60% des professeurs ont avoué qu'ils ne peuvent apporter toute l'aide désirée à ces enfants retardataires ou qui n'ont pas reçu l'attention désirable au départ de leur vie scolaire.

Les autres cherchent un bouc émissaire pour expliquer cette situation embarrassante. Le fait s'expliquerait par l'exode des meilleures familles vers les faubourgs tandis que les écoles du coeur de Londres auraient à faire face à un grand nombre d'enfants socialement désavantagés dont l'habileté serait plus basse.

Ce que contient de vrai cette dernière affirmation montre combien l'éducation familiale est importante mais elle montre aussi que les écoles polyvalentes trop grandes ne peuvent apporter les correctifs nécessaires, qu'elles sont débordées dès que se manifestent des retards évidents. (*The TIMES*, Educational Supplement, London, November 21, 1969, p. 1.)

COMMENT NOUS CONNAIT-ON À L'ÉTRANGER ?

Note de la rédaction : Nous reproduisons ici une lettre fort intéressante d'un de nos lecteurs, actuellement en Allemagne. Monsieur,

« Dans la livraison de septembre dernier, M. Claude Collin disait dans « Réflexions sur la portée historique des États généraux » (p. 43) : « Nous savons de bonne part que la presse étrangère de langues autres que le français n'a reçu aucune communication relativement aux États généraux. Ceci est facile à comprendre, puisque les agences de presse ne nous appartiennent pas. Il nous faut donc organiser nous-mêmes l'information étrangère... »

« Cette remarque ne s'applique pas qu'aux États généraux. En effet on fait à peu près tout ce qui se passe et se fait au Québec ou au Canada français, on ignore l'entité canadienne-française. Depuis les trois ans que je suis ici, en Allemagne, il n'y a eu que *l'affaire de Gaulle* qui a fait du bruit... et d'une façon bien dirigée. Même l'Expo 67 passa pour une réalisation des *Fêtes du Centenaire*.

« Si nous n'avons pas plus d'information ici, ce n'est sûrement pas faute de place dans la presse allemande, car combien d'articles insipides a-t-on publiés sur le premier ministre canadien actuel. La *trudeaumanie* s'est rendue jusqu'ici. Et pendant ce temps, aucun mot sur les événements essentiels et les réalisations vitales qui se font chez nous.

« ... Ceci est facile à comprendre, puisque les agences de presse ne nous appartiennent pas.

« Je crois qu'une organisation vraiment québécoise de l'information étrangère est des plus urgentes. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués — XXX

DE LA PAUVRETÉ

(Considérations d'un jeune sur la pauvreté dans le monde contemporain.)

« J'en arrive à me demander si ceux qui ont souffert, ne devront pas finalement tout pardonner à leurs bourreaux et recommencer avec eux à bâtir un monde nouveau.

Ce soir, au souper, je parlais avec quelqu'un, de la société, politique, jeunesse, etc. Et puis quoi ! La charité serait un antidote à la richesse. Nous sommes tous, sauf le petit nombre, atteint de cette maladie ou marqués de profondes séquelles creusées par elle. Nous n'en connaissons même pas toute la profondeur.

Puisque tous les gens qui ont entouré notre vie étaient compromis avec les possessions terrestres, au départ nous sommes marqués par l'anémie spirituelle.

Je ne sais pas si vous comprenez bien ce que je veux dire. C'est un peu comme le péché originel, la faiblesse inhérente à notre nature actuelle. Seul le Christ peut nous tirer de là et si nous n'avons pas recours à Lui, il n'y aura rien à faire. Aucune solution n'est bonne. La pauvreté n'est pas un bien. La pauvreté du Christ est le bien suprême : il n'avait besoin d'aucune de nos richesses. Il était libre pour aimer le Père et les hommes.

Il y a du paradoxe là-dessous. Vous savez comme moi, j'en suis sûre, qu'il y a un paradoxe énorme à surmonter. Comment arriver à dire OUI. Pour y arriver il faut la volonté de ma foi. Ce n'est pas grand chose. Mais je suis très encouragé, car je découvre. »

PAF ! SUR LA PSYCHIATRIE !

Extrait d'une lettre d'un jeune passé par la psychiatrie.

« Pour moi tout continue d'aller s'améliorant. Je ne doute pas que Dieu m'abandonne jamais. J'ai cependant de terribles difficultés. Si on peut dire car elles ne doivent pas être plus terribles que celles des autres.

Toute ma vie est marquée du signe d'une maladie affreuse. Affreusement désagréable. C'est une maladie du psychisme du coeur et de l'âme à la fois. J'ai d'abord cru qu'elle était essentiellement psychique. Je n'avais pas la foi et j'ai cherché dans Freud l'explication bienfaisante.

C'est devant la psychose et la schizophrénie que je me suis arrêtée. L'enfer. La psychiatrie ne serait-elle qu'un tisonnier qui ranime le feu ? Je suis portée à le croire. L'introspection est elle-même un signe de cette maladie. Elle tourne vers soi-même ce qui doit être tourné vers les autres. Elle cherche en soi-même un remède alors que le remède c'est l'autre qui le possède. Ce remède s'appelle l'amour.

La psychanalyse ne parle pas d'amour. C'est une science, elle recherche l'explication. Est-ce ce dont le malade a besoin ? ... Celui qui tourne son esprit vers les CHOSES pour les aimer et en profiter, n'oublie-t-il pas d'aimer ? Aimer, ça veut dire accorder toute notre préoccupation, tout notre coeur, aux autres. La psychanalyse n'oublie-t-elle pas ce que c'est que d'aimer ? Voilà ce qui m'effraie. Oublier ce qu'est aimer, c'est l'enfer. »

LE PHÉNOMÈNE CHARLEBOIS

Pour la première fois.

Je viens de voir. Et d'entendre.

Est-ce une voix ? Est-ce un rhume ?

Vêtement de lumière et mots qui suintent la pourriture.

Guitare magique qui tranforme le sacré en crottin.

Le joul, maladie de l'âme, qui monte sur les tréteaux.

Où, en ce galimatias, trouver de la beauté, de l'inspiration, du rêve ?

C'est plutôt le frisson du gigolo, l'image scabreuse, l'amour gluant.

Reflet d'une société acclimatée à la pornographie ?

Champignon qui pousse sur les décompositions de la démocratie ?

Ou vision dantesque d'une anti-culture échevelée ?

Où est donc le fond de la poubelle humaine ?

Quand les Wisigoths brûlèrent Rome, ils organisèrent des soirées de folklore.

Les Romains devenus esclaves, étonnés, entendaient les cris de la Barbarie.

Sommes-nous, déjà, devant le sous-produit de nos polyvalentes ?

S'agit-il de l'avant-garde des nouveaux produits du ministère de l'Éducation ?

Mais quel vide d'âme !

Mais quel vide de culture !

Mais quel vide de poésie !

Est-ce cela la décadence ? Avons-nous vu la décadence ?

Sont-ce là les bruits de la décomposition des âmes ?

Pitié, pitié pour notre temps !

Pourquoi Radio-Canada se fait-il ramasseur de rues ?

Pauvre, pauvre Charlebois, il a même l'air content de lui-même !

Il est beaucoup meilleur comme consolateur des vieillards.

DOCUMENT

Les évêques de France et l'école catholique

Note de la rédaction : Nous reproduisons ici un document qui nous a paru capital. Nous le tirons de *La Documentation catholique*, 7 décembre 1969, p. 1073-1074. Pourquoi nous paraît-il capital ? C'est qu'au Québec plusieurs prêtres se sont laissé prendre ou même se sont inspirés de certaines écoles de pensée, en France, pour importer au Québec l'école dite *commune* ou *nationale* avec cours de catéchèse libre pour les élèves catholiques. D'autres prêtres ont même écrit que le document sur l'éducation chrétienne, que nous a transmis le Concile, était pratiquement sans valeur, dépassé par les faits, et que le courant général de la pensée conciliaire n'en tenait aucun compte.

Toutes ces considérations sont fausses. Les Évêques du monde entier se sont appuyés sur la doctrine conciliaire telle qu'exprimée dans le texte *Gravissimum educationis* et qui avait été adoptée, à Rome, à la presque unanimité des Évêques. Ici les Évêques de France, à l'unanimité (104 oui et un non), ont voté cette *Communication relative à l'enseignement catholique* et on verra qu'ils ne suivent pas la tendance de la revue *ESPRIT* ni même certaines hypothèses de travail exprimées par notre revue *PROSPECTIVES*.

Ce document demande à être lu avec beaucoup d'attention parce que, vigoureux, l'épiscopat accepte son rôle de pasteur : « L'épiscopat, est-il dit, demeure, vis-à-vis les familles, le garant du caractère chrétien des écoles, tel qu'il vient d'être défini. » Il définit ce qu'a d'original

l'école catholique : « qui est de lier dans le même temps et le même acte l'acquisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi » et qui par là propose la découverte du monde et *le sens de l'existence*. C'est pourquoi l'école reste un centre privilégié de rencontre « des connaissances de raison et des connaissances de la foi ». Tout cela n'est pas nouveau mais quand les parents chrétiens du Québec sont livrés aux oeufs clairs du Comité catholique, aux inepties du Conseil supérieur de l'Éducation, aux ambiguïtés du ministère de l'Éducation, aux arguties de Guy Rocher, aux silences de Monseigneur Parent, aux léthargies des élites, on comprendra facilement l'importance d'un message des Évêques de France qui parle ferme et clair.

Communication relative à l'enseignement catholique par l'Épiscopat de France

La Documentation catholique, 7 décembre 1969, No 1552,
p. 1073-1074.

1. L'école catholique assure aujourd'hui en France une tâche d'enseignement et d'éducation.

Dans l'esprit des textes conciliaires sur la liberté, la culture et l'éducation, les évêques de France, souvent interrogés, voudraient, en ce qui les concerne, préciser :

I. La situation de la liberté d'enseignement dans la société française.

II. Le caractère de l'école catholique.

III. L'organisation de l'enseignement catholique.

I — La liberté d'enseignement dans la société française

2. Dans le respect des droits et des responsabilités fondamentales des parents, les problèmes d'éducation et d'enseignement constituent l'une des premières missions de l'État. En France, il l'exerce d'abord en assurant la réussite d'une école publique respectueuse des convictions philosophiques et religieuses des parents et des élèves.

3. Mais, dans le contexte pluraliste de ce pays, les droits fondamentaux ne sont pleinement respectés que par la reconnaissance effective d'une liberté d'enseignement. D'ailleurs, le pluralisme, qui existe dans bien des secteurs de la vie économique et culturelle, est également désiré dans le domaine scolaire par nombre de Français. En même temps, de nombreux parents, enseignants, jeunes eux-mêmes souhaitent une multiplicité d'options éducatives. Cette aspiration dépasse les milieux chrétiens.

4. D'ailleurs, plus une civilisation est technique, plus elle doit se réjouir de tout apport spirituel; plus elle est anonyme, plus elle se doit d'accueillir les facteurs de création communautaire.

5. Si toutes ces raisons donnent aujourd'hui de l'importance à la liberté publique de l'enseignement, et dans ce cadre à la possibilité d'établir des écoles catholiques, cette liberté ne saurait, bien entendu, signifier anarchie. Elle n'implique aucunement le refus d'une coordination des divers enseignements ni même celui d'une planification concertée.

II — Le caractère de l'école catholique

6. L'école catholique ne veut et ne doit être ni la rivale d'une autre école ni le refuge d'un comportement de classe. Elle n'est pas le simple héritage du passé.

7. Son apport original est de lier dans le même temps et le même acte l'acquisition du savoir, la formation de la liberté, l'éducation de la foi : elle propose la découverte du monde et le sens de l'existence. Elle voudrait ainsi témoigner de l'unité de l'homme appelé à servir Dieu et ses frères dans la complexité des civilisations modernes. Lieu de rencontre de la connaissance de raison et de la connaissance de foi, elle peut répondre à l'attente légitime des parents — chrétiens ou non — qui apprécient la valeur d'une formation ouverte à la vie et éclairée par l'Évangile.

8. Une catéchèse adaptée aux niveaux scolaires, respectueuse de la spécificité de chaque milieu, vécue dans le mystère liturgique, peut conduire à la connaissance de Dieu et de son Fils Jésus-Christ, à l'adoration et à la prière.

9. De plus, son climat permettra de reconnaître la valeur permanente des attitudes évangéliques d'ouverture de cœur, de respect des personnes et d'amour des pauvres : l'école chrétienne doit aider ses élèves à percevoir les épreuves et les espoirs des hommes de notre temps, quels que soient leur confession, leur race, leur milieu : il n'est pas de catholicisme sans conscience de l'universel.

10. Cette difficile orientation exige que l'école catholique ouverte à tous soit communautaire. Sa vitalité est assurée par le témoignage, la compréhension mutuelle, la collaboration active des chefs d'établissement, professeurs et éducateurs, élèves et parents anciens élèves. Seule la convergence des efforts — celui des personnes et celui des associations — peut éveiller chez les jeunes gens le sens de la communauté et le désir de l'engagement.

11. Mais l'école catholique ne peut pas tout faire. Insérée dans la cité comme dans un diocèse ou dans un secteur pastoral, l'un de ses soucis sera celui de la collaboration avec les mouvements d'éducation et d'Action catholique.

12. Cette éducation ouverte conduira les jeunes à assumer leur propre vocation dans l'Église et dans le monde. Ils sont appelés à témoigner de Jésus-Christ et à collaborer dans son esprit à la construction du monde. Certains accepteront de se consacrer exclusivement au service de Dieu dans la vie sacerdotale ou religieuse. Mais dans le respect des choix personnels, l'école catholique n'oubliera jamais le souci de la promotion des milieux, de l'unité d'un peuple et de la vie internationale.

13. Cette analyse est la raison même de l'estime profonde et de la reconnaissance que l'épiscopat français porte à tous ceux qui, pendant tant d'années, dans des conditions humaines et matérielles précaires, ont assuré et continuent d'assurer la vitalité de l'école catholique. Leur courage est à la mesure des tâches d'aujourd'hui : il conduira les parents et les enseignants à revoir périodiquement l'orientation et la vie de la communauté éducative, à accepter de se demander quel visage de l'Église elle fait apparaître aux hommes de notre temps.

III — L'organisation de l'enseignement catholique

14. L'épiscopat demeure, vis-à-vis des familles, le garant du caractère chrétien des écoles tel qu'il vient d'être défini. Mais l'enseignement catholique doit avoir dans l'Église son organisation propre sous la responsabilité conjointe des laïcs, des supérieurs religieux et de la hiérarchie.

Le « Comité national de l'enseignement catholique français » et les Comités diocésains disposent des pouvoirs donnés par leur propre statut.

15. Les établissements catholiques seront de plus en plus solidaires et complémentaires. Nous constatons avec plaisir des progrès notables dans l'acquisition de cette conscience commune.

16. Prêtres, religieux et religieuses auront la conviction que les tâches du professorat et de l'éducation constituent une activité professionnelle importante dans un monde où l'acquisition du savoir, l'échange entre élèves et éducateurs comptent parmi les éléments fondamentaux de la civilisation. Par-delà cette activité professionnelle, conscients d'accomplir une tâche apostolique, ils auront pour premier souci d'agir selon le caractère particulier de leur vocation, apport spécifique à l'éducation humaine et religieuse de la jeunesse.

17. Sans préconiser le « désengagement » des prêtres, religieux, religieuses à l'égard des tâches précitées,

les évêques demandent instamment que les laïcs partagent les responsabilités de toute nature (direction, enseignement, éducation, gestion).

18. Cette nécessaire répartition des tâches ne doit pas être confondue avec la « déconfessionnalisation ». L'école, telle que nous venons de la définir, doit rester chrétienne. Sinon, les parents ne lui confieraient plus leurs enfants; les évêques n'auraient pas les mêmes raisons de lui accorder confiance.

Conclusion

19. Trois objectifs nous semblent devoir être poursuivis en priorité par tous les responsables de l'école catholique :

1. Le développement de communautés éducatives ouvertes aux jeunes de tous milieux et attentives aux plus défavorisés.

2. La poursuite de la formation permanente, humaine et spirituelle du corps enseignant.

3. La participation à des rencontres avec tous ceux qui, en France et dans les instances internationales, sont soucieux de l'enseignement et de l'éducation des jeunes.

Dans la société difficile d'aujourd'hui, l'homme a besoin de tous les concours et de toutes les initiatives qui l'aideront à vivre et lui apprendront à aimer.



VIE CULTURELLE

REVUE COLLETTIE

SECTION « VIE CULTURELLE »

Directrice : **Mme JULIA RICHER**

Correspondant à Québec : **M. JEAN MARCEL**

Le Prix Duvernay à M. Luc Lacourcière

par Julia Richer

Le Prix Duvernay a été accordé, pour l'année 1969, à M. Luc Lacourcière, directeur des Archives de Folklore de l'Université Laval. Ce prix littéraire, le plus ancien des quatre grands prix de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, est indéniablement l'une des belles initiatives de notre société nationale. Les lauréats, depuis 1944, se situent dans toutes les sphères de la société québécoise et représentent l'élite de notre vie culturelle. Historiens, romanciers, poètes, peintres, économistes, essayistes et cinéastes : voilà les récipiendaires d'une récompense qui signale les mérites d'un compatriote dont la compétence et le rayonnement dans le domaine intellectuel et littéraire ont servi ou servent les intérêts de la nation canadienne-française.

A cette liste de noms prestigieux il manquait celui d'un homme qui, depuis vingt-cinq ans, consacre sa vie à la recherche et à la conservation de la tradition orale et écrite des contes et légendes de notre nation : Luc Lacourcière. Ethnographe, professeur de la langue et de la littérature française, de folklore, de littérature canadienne et comparée, M. Lacourcière a fondé les Archives de folklore de l'Université Laval en 1944. Membre de la Société Royale du Canada et membre de la Société des Dix, il a été souvent conférencier et chargé de cours dans différentes universités européennes et américaines. Il est directeur du « Nénuphar », collection littéraire des Editions Fides dont on vient de fêter le vingt-cinquième anniversaire. Il a présenté plusieurs oeuvres de la collection et écrit l'introduction aux *Poésies complètes 1896-1899* de Nelligan, établissant et annotant le texte.

Le premier, M. Lacourcière, a recueilli, enregistré, ordonné d'innombrables contes et légendes de notre pays. Les archives de l'Université Laval sont, grâce au travail et à la constance de ce chercheur avide et méticuleux, une mine inépuisable pour les écrivains du monde entier. Luc Lacourcière est devenu l'un des grands folkloristes. Grâce à lui l'épopée française en Amérique ne périra pas, disait M. Jean Éthier-Blais dans l'éloge qu'il fit, en décembre dernier, du récipiendaire du Prix Duvernay. Et il continuait : « Nous le devons à l'abbé Casgrain autrefois, à la Société du Bon parler français, à l'auteur de *Menaud* plus près de nous; surtout, Monsieur, nous le devons à vos soins, à votre science, à l'amour que vous nous portez. Lorsqu'Henri Pichette s'est plongé pour la première fois dans les récits que vous avez publiés, avec vos collaborateurs, il n'a pas pu s'arracher à cette lecture. Elle l'enchantait, il la trouvait trop belle. Cette anecdote, que je tiens de Gaston Miron, est symbolique. Elle indique la voie aux écrivains du Québec. Nous sommes tous à la recherche de quelque chose, dans l'ordre de l'esprit. Nous voulons faire neuf, et pourtant, ne pas quitter la barque si lourde et déjà si précieuse, de nos lettres. Nous sommes comme les compagnons de Jason, dont parle votre disciple, le Père Germain Lemieux. Ne serait-ce pas vers vous qu'il conviendrait de se tourner et vers ce passé que vous avez accumulé ? Notre vie nationale relève du mythe; un petit peuple dans la tourmente, n'est-ce pas une forme de la recherche du Graal, nave perdue sur la mer océane ? L'existence même de vos archives nous enseigne à rêver à notre destin et à lui donner les dimensions, insolites pour nous, de l'univers. Il n'est pas exagéré de croire que vous avez consacré votre vie à accumuler notre trésor. Je pense à l'Abbé Groulx qui, tout au long de la sienne, a voulu ravir au passé historique son secret; vous, Monsieur, c'est dans le passé légendaire que vous vous perdez. Lequel est le plus beau ? Lequel est le plus vrai ? »

L'hommage de M. Éthier-Blais met l'accent sur l'importance du travail consciencieux de M. Lacourcière. Il en précise l'incalculable valeur pour nos écrivains. Que M. Lacourcière reçoive maintenant, après des années de labeur méconnu, une reconnaissance officielle de la part de ses compatriotes par l'intermédiaire de leur société nationale, ce n'est que justice et nous l'en félicitons de tout coeur.



Les Mémoires politiques de M. René Chalout

par **Julia Richer**

Les « Mémoires politiques » de René Chalout, publiés aux Éditions du Jour, sont, à mon avis, beaucoup plus d'excellents portraits d'hommes publics que des souvenirs personnels. Dans cette optique ils sont un peu décevants. René Chalout, pendant les seize années qu'il passa au Parlement de Québec, fut l'un des chefs incontesté du nationalisme québécois. Son action fut prépondérante, autant par ses interventions d'orateur politique très écouté que par son influence personnelle. Il a joué sur la scène parlementaire du Québec aux heures de crise nationale un rôle de premier plan. Nous aurions aimé refaire avec lui le chemin de ces années difficiles; revivre à ses côtés les événements de cette époque troublée.

Il a radicalement mis de côté cette méthode très personnelle d'exposer le passé. Il a choisi de s'oublier pour parler d'hommes politiques importants des trente dernières années : Maurice Duplessis, Philippe Hamel, Adélar Godbout, André Laurendeau, George Marler, Jean Lesage, Daniel Johnson, René Lévesque.

Certes le genre demeure intéressant. Je songe, en particulier, à quelques portraits tracés par M. Chaloult. Celui de Maurice Duplessis : nuancé, trop schématisé à mon avis pour vraiment donner la mesure historique d'un homme encore controversé; celui d'André Laurendeau, exclusivement politique, ce qui est trop peu quand on pense à la personnalité ambivalente de Laurendeau, autant artistique que politique; mais cela aurait exigé une étude très poussée qui n'était pas la préoccupation première de l'auteur.

A ce point de vue la physionomie de Philippe Hamel m'apparaît beaucoup plus précise. Et quelle amitié se révèle sous les mots, que M. Chaloult dépouille souvent de leur chaleur émotive comme s'il craignait de trop se livrer !

Ce qui ressort toutefois sans équivoque de ces « Mémoires politiques » c'est la sincérité de M. Chaloult, son courage, son désintéressement. Surtout son humilité. A maintes reprises il aurait pu en toute honnêteté prendre le crédit de certains gestes, de certaines attitudes. Une seule fois — exposant les événements qui ont précédé l'adoption du drapeau fleurdelisé — il nous permet de déceler son action personnelle, mais il n'insiste pas et s'efface devant les réalisations officielles. Ce détachement est rare mais le lecteur actuel, toujours avide de comprendre les hommes tout autant que les événements, reste sur sa faim.

Du nationaliste qu'il était René Chaloult est devenu indépendantiste. Il est ainsi logique et fidèle à lui-même. Le chapitre consacré à l'unilinguisme au Québec et à notre auto-détermination est le meilleur du volume.

Etudiant la pensée de René Lévesque, il cite plusieurs passages de *Option Québec* et conclut que Québec est la seule patrie des Canadiens français. Après avoir gravité, depuis cinquante ans, autour de l'autonomie, l'histoire politique du Québec se réalisera, selon René Chaloult, dans l'indépendance d'un régime fédéraliste désuet et dépassé. Tous les chefs politiques, d'Alexandre Taschereau à Maurice Duplessis, de Jean Lesage à Daniel Johnson ont cherché depuis un quart de siècle à préserver nos droits constitutionnels. Cette attitude dans l'évolution actuelle de notre collectivité, ne peut plus se maintenir. La position mitigée des nationalistes d'hier était valable parce qu'elle était la seule possible; la seule acceptable par nos hommes politiques engagés dans un électoralisme intéressé. Aujourd'hui qu'un déblocage collectif a poussé les Québécois dans une voie irréversible, ceux-ci doivent se prononcer définitivement sur une option qui nous permettra de prendre en mains notre propre destin ou nous assujettira définitivement à la majorité anglophone de ce continent nord-américain. C'est l'heure du choix.

René Chaloult se propose de donner une suite au premier tome de ses « mémoires ». C'est fort heureux car je suis persuadée qu'il a encore beaucoup à dire. Placé au centre des événements d'hier qui ont tissé ce présent critique que nous traversons, il est mieux placé que quiconque pour expliciter le passé et orienter ses compatriotes sur les chemins de l'avenir.

L'édition québécoise en quelques lignes . . .

par Julia Richer

Dictionnaire biographique du Canada – 1701 à 1740

Les Presses de l'Université Laval présentent le second volume du « Dictionnaire biographique du Canada ». C'est l'une des belles réalisations de l'édition canadienne. Rendue possible par un legs généreux d'un homme d'affaires torontois, M. James Nicholson, la publication de ce dictionnaire, qui se range dans la catégorie des grands dictionnaires biographiques du monde, est la responsabilité conjointe des Presses de l'Université Laval (version française) et de l'University of Toronto Press (version anglaise).

Volume relié de 791 pages le « Dictionnaire biographique du Canada », tome II, comprend 578 biographies de Canadiens morts entre 1701 et 1740. La vie de ces hommes et de ces femmes se déroule, en partie du moins, dans des régions qui s'étendent de Terre-Neuve au Manitoba, et de la Baie d'Hudson à la Louisiane. Classés par ordre chronologique et alphabétique ces noms importants de notre histoire révèlent, en détails précis, les exploits, les moeurs, le courage, de grands Canadiens. Quelques biographies sont des études fouillées d'un intérêt soutenu. Le chercheur en les consultant y trouvera des renseignements inédits, présentés par d'excellents écrivains. Le lecteur ordinaire aura grand plaisir à consulter le dictionnaire au hasard d'un choix qui lui permettra d'approfondir ses connaissances sur tel ou tel personnage, souvent héros trop peu connu.

Je relève, parmi les collaborateurs, des noms de littérateurs et d'historiens qui permettent d'évaluer cet ouvrage, unique au Canada : Jules Bazin, Henri Béchar, Hélène Bernier, Hervé Biron, Charles-Marie Boissonneault, Thomas Charland, Raymond Douville, Jean Hamelin, Robert de Roquebrune, Jean-Jacques Lefebvre, Marine Leland, Cameron Nish, Léon Pouliot, Jacques Rousseau, André Vachon et plusieurs autres.

André Vachon, directeur adjoint du *Dictionnaire biographique du Canada* signe au début du volume une étude remarquable sur l'Administration de la Nouvelle-France. Il expose en quelques pages et reconstitue pour nous les cadres à l'intérieur desquels évoluèrent les personnages de l'époque analysée, soit 1701 à 1740. Suit un glossaire de noms des tribus indiennes mentionnées. Il a pour but de permettre aux lecteurs d'identifier et de situer géographiquement les tribus qui participèrent au développement de la Nouvelle-France et avec lesquelles les explorateurs de l'Ouest furent en contact.

Un document de première valeur.

La poésie canadienne-française

Le quatrième tome des Archives des Lettres canadiennes, publication du Centre de recherches de littérature canadienne-française de l'Université d'Ottawa, vient de paraître aux *Éditions Fides*. Entièrement consacré à la poésie, ce volume de plus de 700 pages, établit d'une façon originale le bilan d'une richesse insoupçonnée chez nous. Qui aurait cru, il y a à peine dix ans, qu'une synthèse aussi considérable pourrait être publiée sur nos poètes ? Poésie signifiait pour nous quelques noms choisis : Nelligan, Saint-Denys Garneau, Desrochers, Grandbois, Savard, Lasnier et Hébert. Mais voilà qu'on nous dit qu'il y a, en Amérique du Nord, plus de quatre cents poètes de langue française et le seul mouvement récent de l'*Hexagone* en contient d'assez forts pour que nous croyons à leur durée.

Cette certitude, le quatrième tome des archives des lettres canadiennes nous l'apporte par des témoignages de quarante-deux poètes répondant à la question « Qu'est-ce que la poésie pour vous ? » et nous donnant un poème manuscrit ainsi que le texte de celui qu'ils considèrent comme le plus représentatif de leur oeuvre.

Des points de vue émis par des critiques ajoutent à notre plaisir. Voici quelques titres de chapitres : origines de la poésie au Canada français; la poésie romantique (1860-1890); l'école littéraire de Montréal; la poésie du terroir; les poètes-artistes : l'école de l'exil; la poésie québécoise au tournant de la guerre; l'Hexagone : une aventure en poésie québécoise; la chanson poétique; le sentiment religieux; la naissance du feu dans la jeune poésie du Québec. Cinq noms : Octave Crémazie, Nelligan, Saint-Denys Garneau, Alain Grandbois, Rina Lasnier, Anne Hébert; cinq études fouillées de poètes consacrés. Une bibliographie et une chronologie de près de 100 pages, des origines à 1967, terminent en beauté un ouvrage indispensable aux élèves qui préparent des travaux sur nos poètes, aux professeurs qui les enseignent et à l'homme cultivé qui prend conscience, après lecture de « la poésie canadienne-française » de notre étonnante évolution culturelle.

Le jeune scientifique

Revue mensuelle de promotion scientifique publiée par *Les Presses de l'Université du Québec*, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et l'Association canadienne française pour l'avancement des sciences. Le numéro que j'ai sous les yeux est sensationnel. Couleur, typographie, photos, textes surtout : tout contribue ici à éveiller l'intérêt du lecteur, qu'il soit étudiant orienté résolument vers une science actuelle ou qu'il soit simplement un lecteur attentif à en saisir les données essentielles. Des tables rondes donnent aux jeunes scientifiques l'occasion d'exprimer leur point de vue. Une revue des plus récents documents sur cet âge lunaire que nous vivons, une page d'orientation vers la

science et la recherche : toutes ces rubriques et plusieurs autres font du périodique « le jeune scientifique » un document à lire et à conserver pour référence.

Le temps des poètes

Voici un autre volume consacré à la poésie actuelle. Il s'agit d'une étude, lucide et intelligente, de Gilles Marcotte, autrefois critique au « Devoir » et maintenant professeur à l'Université de Montréal. Publié aux *Éditions HMH*, *Le temps des poètes* nous donne le goût de la poésie. « Depuis la fondation de l'Hexagone, en 1953, écrit M. Marcotte, un des buts généraux de la poésie canadienne-française a été de reprendre en charge une mémoire et un destin collectifs, de briser une certaine forme d'isolement. Un grand rêve s'y incarne, celui d'une poésie qui sortirait de sa prison dorée pour être la voix de la collectivité. Nous savons que, dans notre civilisation, un tel rêve ne peut être que déçu. Mais il a imprimé à la poésie du Canada français une tension créatrice qui se reconnaît dans les oeuvres les plus diverses ».

Analysant la solitude de la poésie Gilles Marcotte revient à Saint-Denys Garneau, à Anne Hébert, à Alain Grandbois, à Rina Lasnier : ces poètes initiateurs du mouvement de l'Hexagone qui prendra la relève en 1953. Il s'attarde aux courants poétiques, omettant quelques bons poètes, mais s'en tenant surtout au langage, à l'expression d'un monde en crise évolutive. Des notes à la fin de chacun des chapitres, une bibliographie des oeuvres étudiées et un index des noms cités servent de points de repère à un ouvrage de description critique de la poésie actuelle au Canada français comme nous en avons très peu chez nous.

Hommage à un poète du Québec: Jacques Brault

par Axel Maugey

Les débuts de Jacques Brault remontent à une dizaine d'années. Jacques Brault est surtout connu comme poète. La publication de son premier recueil *Trinôme* date de 1956, mais c'est surtout par son deuxième recueil : *Mémoire*, publié en 1965 dans la collection *Déom* dirigée par Guy Robert, que le talent de Jacques Brault s'est imposé dans son pays, puis aussitôt en France. Jacques Brault poursuit sa tâche d'éducateur, de moraliste informé des problèmes actuels du Québec, son oeuvre poétique bien qu'encore mince possède une importance considérable par l'authenticité qui s'en dégage. Son oeuvre en effet, possède un souffle particulier dans la nouvelle littérature du Québec parce qu'elle s'essentialise dans la prise de conscience, récente victoire de toute une société décidée à agir pour surtout vivre.

Gaston Miron, le premier peut-être, a introduit au Québec la volonté d'assumer la quotidienneté avec ses joies mais aussi ses multiples douleurs. « *Mémoire* » suit le recueil de Paul Chamberland. « *Terre Québec* » animé d'un amour farouche, de possession totale d'un Québec colonisé, subissant de multiples aliénations. Le titre « *Terre Québec* » indique le voeu de l'auteur, réveillant cette terre qui doit être faite par tous. L'oeuvre de Jacques Brault dépasse à notre avis ce voeu d'être pour s'enraciner dans l'homme, dans l'humain, et pour cela il renoue par le rappel du passé douloureux la parole de l'homme et de son prochain.

Plusieurs poèmes adaptent la ballade médiévale à la modernité. Le rythme se déroule grave et musical. Le mot se charge d'une intensité violente, explosive même, l'entente entre la poésie traditionnelle et la poésie moderne s'avère étroite; précisons : le vocabulaire utilisé par l'auteur le signifie explicitement. Jacques Brault, semblable à Villon, nous apporte un accent sincère où l'espoir dépasse toujours l'implacable cycle du temps. Remarquons l'étroite *collusion* entre le signifiant et le signifié. Jacques Brault, poète lyrique de la simplicité, se révolte contre le sort inhumain fait au peuple du Québec et du monde. Au travers des lignes une honte immense se dégage de l'oeuvre. Le poète souvent hésite à nommer; nous profitons d'une parole rare mais longtemps distillée, parole du tréfonds atteignant par son impact une collectivité trop longtemps muette; la pudeur l'empêche de livrer sa douloureuse expérience, sa souffrance. Jacques Brault a choisi de parler au nom de tous. Le poème suggère, dénonce, puis enfin délivre l'existence ténébreuse du passé s'articulant sur l'histoire vécue, personnelle et collective du Québec. Jacques Brault, poète de la fraternité, sempiternellement, mal dans son corps, appelle ses amis, tend la main à qui veut la prendre, chante et magnifie sa femme par laquelle il souhaite redonner la vie à son frère mort à la guerre, ce frère rachetant l'inexistence du Québec de son sang.

Plusieurs poèmes s'imposent par leur beauté intrinsèque. Le premier poème du recueil, notamment « visitation » « à une désespérance » genre de ballade moderne où les termes religieux côtoient les lumineux mots de tous les jours. « Rue St-Denis » avec son rythme puissant à l'incantation généreuse où la mémoire délivre le passé froid et hivernal. « Pour fêter l'aujourd'hui », ce poème indique le présent fraternel où les palmes noires de jadis se soulèvent à l'appel du vent nouveau. Jacques Brault cite, en introduisant son magnifique poème « suite fraternelle », cette phrase de « il y a Ehrenbourg » : « en réalité, la patrie est aussi là où l'on est très

mal »... Soulignons la syntaxe irréprochable et l'ouverture complète du poème permettant une entière communication.

Le recueil se divise en cinq parties : « Visitation », « les quotidiennes », « la suite fraternelle », « Mémoire » et « louange ». Ce choix reflète dans un vaste mouvement circulaire, l'intention de l'auteur; comme Roland Giguère, Jacques Brault recherche « l'osmose » de toutes les connaissances par le retour aux éléments d'avant la lumière. Le poème, dans sa concision, traduit une multiplicité d'images charnellisées. La première partie « Visitation », de haute tenue spirituelle, dégage le souvenir des brumes de l'oubli; le vers s'appuie sur une simplicité irradiante des termes « amis, sommeil, mort, nudité, naissance, amour ». Nous reconnaissons les principaux thèmes qui traversent les grandes poésies. Le mal de vivre appelle l'exil mais l'idéalisme, sciemment aveugle, repurifie le lieu commun d'une chaleureuse incandescence. Nous remarquons dans ce flot harmonieux une maturité stylistique rare. L'organisation du poème se voit aidé par le retour de termes incantatoires « souvenez-vous ». Nous retrouverons tout au long du recueil, entre deux mots précis, la désintégration de la démarche « je vais à tout venant ». La force de la poésie de Jacques Brault s'appuie peut-être sur la saisie de la faiblesse connue et ignorée de l'homme. Le thème de la mort suscite un demi tour vers ses amis muets à qui il est nécessaire de réapprendre à parler.

Le mot poésie au XXe siècle a heureusement éclaté de sa définition étroite. Cette lecture de « visitation » nous apparaît réceler par l'image instantanée, la vérité filmée par la caméra. « Moi je me souviens de vous déjà du fond de la rue où ne me suit que l'écho de mes pas ». Le style induit en erreur par son balancement heurté. Comme d'autres poètes québécois, Brault associe le rythme de sa poésie au rythme spécifique de l'homme québécois. Le corps et l'âme, soudés l'un à l'autre sont projetés minutieusement dans une cascade

musicale. La parole s'insurge du silence mortel, au jusant répond la marée montante, au chuchotement, le bruit clair de la voix naissante; le poète souligne l'étroite entente entre la poésie et le langage. Brault atteint par son message intemporel, l'universel; sa poésie découvre l'incertitude et le risque. Il dépasse l'échec Mallarméen pour rendre au langage sa signification première. La polysémie des mots contenus dans les vers ne s'appuie pas sur le code irrationnel mais puise sa substance dans la complexité de la vie quotidienne. Jacques Brault opère au niveau de la parole un réajustement entre la langue française et québécoise. Il panse les plaies aliénantes du québécois, cet homme qui de par son contexte négatif sur le plan culturel embrouille les relations dialectiques, mélange deux langages en une purée qui empâte la bouche. Le thème de l'habitation hante la poésie de Jacques Brault. « Leurs voix d'outre-monde, tristes et joyeuses, remontent la rue, entrent dans la maison ». Le ton des mots réveille les insoucians, le péril guette, le catafalque traverse la rue, au lieu de dormir emparons-nous de l'amour toujours dépeint comme objet de transfiguration quotidienne. Le poème exprime la difficulté d'être et de vivre, l'enfance s'est éclipsée, de ce royaume seul nous conservons la même peau. Jacques Brault, un instant rêveur, se penche sur le passé qu'il ne peut pas posséder, la confusion s'explique par cette culture étrangère et pourtant sienne « le Français ». Le moyen âge, absent et proche, transgresse le geste de l'ami, lui donne aussi peut-être tout son poids « entre Loire et Louise d'Orléans à Beaugency, d'Argencourt à Vendôme et Paris » Brault quitte la France, revient à Montréal. Sa poésie acclimate la grande tradition et bientôt la phrase devient québécoise « c'est ta vie qui passe la main à ma vie ». A la nostalgie de l'exil répond le désir de créer une vie nouvelle, de très belles images sur la mort parsèment le texte. La nuit s'éclaircit, l'espoir jaillit « une ombre parmi les ombres tracera notre passage où passent les hommes de demain ». Le poème s'achève sur une opposition positive.

La deuxième partie « quotidienne » commence par un poème « comme tant d'autres ». Poème d'amour et d'espérance annonçant un monde en pleine élaboration. Brault évite les clichés et pourtant il utilise un verbe sans prétention, chante l'amour « des pauvres extases dans les chiches gloires ». Les poèmes se succèdent. Brault rejette son émotion sur ce pays de neige, ce pays qui assoupit et détourne l'homme de l'affrontement inévitable à sa survie. Un refrain, comme dans une chanson, répète : « ah qu'il vienne, qu'il vienne le temps », ce temps irréel brille par son absence et dehors les catastrophes journalières posent sur les gorges des couteaux d'assassins. Des images géodésiques parcourent les vers « pierres de granit » « poreux » « plaine » « terre ». Le thème du voyage unit l'errant à la terre; malgré l'errance un dialogue implicite le relie à ce sol mouvant; le désir s'accroît. « Qu'elle vienne la neuve année ». Ce poème ressemble par sa forme au verset, des termes bibliques appuient notre assertion. Notons la volonté d'adhérer au visage de ce pays. Le thème de l'eau réapparaît souvent, synonyme de la transparence, du reflet, de l'anonymat que l'on tente de percer. « Je ne sais ton nom ». L'eau incarne la poésie, poésie vaste métaphore qui se détache du langage usuel par le truchement de l'émotion. La mort se confond à l'eau, mais celle-ci « raccorde les petits espoirs ». La pluie lave le visage des misérables, des oubliés, avant de glisser dans l'égoût pour resurgir un peu plus loin débarrassée de la saleté. Malgré l'anonymat, les morts dorment pleins de certitude; Brault dévoile les souvenirs pénibles, il écarte les toiles d'araignées du temps, la distance permet au poète de soulever le coffre des réminiscences avec sérénité.

Dans le poème « Royaume » l'amour sonne vrai; le corps s'avance malgré le silence, la cendre réchauffe ce pays de neige où l'isolement lancine l'esprit.

« nous n'aurons jamais fini de boire l'un à l'autre » de Tristan et Yseult à Villiers de l'Isle Adam, les amoureux s'emparent du présent si intensément qu'ils ne

peuvent pas le supporter. L'éternité alors les emporte dans ses méandres.

Avec « Rue Saint Denis » Brault revalorise son pays et tout spécialement le quartier « est » de Montréal. Ce beau poème de style cendrarsien, avec habileté s'empare du coin de la rue, de l'enfance malheureuse, du quartier ouvrier. Les thèmes se multiplient; nous parcourons le quartier de misère où l'amour pour quelques heures panse toute l'inutilité de la vie. Le poète a connu les levers blêmes à six heures, mais le temps a cicatrisé ses blessures « leur fêlure ouvre en moi une ancienne et neuve douceur »: Le poète a triomphé de la sordidité; après avoir renié ces années noires, il les regarde et les accepte.

Le poème « Connaissance » se double d'une intense reconnaissance. Respectueuse de l'altérité, c'est-à-dire de la femme, au partage des lèvres dans l'étrangeté du sol environnant, l'amour impose l'assumption, l'amour apprivoise les éléments; le silence disparaît, l'unicité survient dans la co-existence nouvelle. Le poème s'étale pour s'achever sur le globalisme humain enfin à portée de main. Cette vie tranquille à deux semble projetée dans l'au-delà des lendemains. Lorsque la conscience rejette l'oubli, il faut du temps pour accepter le passé. Nous retrouvons un thème spécifique à l'homme québécois découlant de sa psychologie d'être retranché, celui de la fuite vers le Nord. La forêt recevra l'exilé qui reviendra aurolé par son courage. Plusieurs mots précieux délivrent abondamment la lumière « lustrale » « cristal », l'homme chemine par delà les traquenards.

Giguère nommait le mal « la grande main du bourreau finira par pourrir »; Brault de même s'écrie : « Oh la dent du phoque pèse de toute sa blancheur sur la peau de notre espoir ». Son langage s'éclaircit : « Nous grugeons le silence frileux de notre bâtardise » qui résume la pensée du poète, cette métaphore traduit l'état d'insécurité de l'homme québécois colonisé de l'intérieur et de l'extérieur. Pour échapper à cette hantise,

Brault propose par l'amour, par l'enfant, de se charger de l'aujourd'hui. Les thèmes du « minéral », de la « forêt », des « animaux » apportent les fondements nécessaires à la saisie du projet avenir la douleur torture l'homme; la terre trompe l'homme car la glace la ronge, elle se retourne sur eux mais la possession de la terre réconcilie. La longue chaîne humaine s'allonge face à l'homme mort « en voici mille debout et durs comme le désir ». Brault célèbre la terre pourvoyeuse « seule planète amoureuse de l'homme ».

Le poème « nulle part » en quelques mots narre ce bel amour triomphant de vingt générations d'esclaves. La révolution tranquille n'a pas changé grand chose mais elle a libéré la parole.

« ici rien n'a changé que les mots sur les lèvres ». La résurrection du Québec ne fait que commencer. La haine étreint le poète car vivre ce n'est pas uniquement « survivre qu'au futur » mais saisir à pleines mains la quotidienneté.

Le poète est-il prophète ? Sans répondre à la question, méditons sur ces deux vers

«ici rien ne changera que les lèvres sous les mots
voilà tout est dit et rien ne commence ».

La subjectivité du poète, le caractère symbolique de l'image trompe assurément, par sa signification latente, le lecteur pressé; la poésie comme vision éclaire ce futur à bâtir. Brault travaille comme professeur à l'Université de Montréal. Sa poésie bénéficie d'une optique aiguë des problèmes du Québec. L'impuissance momentanée des québécois sur leur question nationale, mine le poète qui connaît fort bien son pays. Sa poésie exprime son écoeurement devant l'apathie des classes au pouvoir.

La troisième partie du recueil : « suite fraternelle » par son ton ferme et généreux atteint à la grande poésie. L'auteur écrit sur la condition québécoise. Son frère, compte tenu des réglemens en vigueur pendant la

deuxième guerre, a dû s'engager dans le service d'outre mer; il a été tué en Sicile. Le poète l'aimait profondément; il se révolte à la pensée que d'autres disposent des vies des québécois et de l'homme en général. Brault cite la situation des siens « les demi révoltés confortables ». La civilisation américaine empêche le jugement de se former. Dans cette opulence matérielle l'insécurité amène le poète à dire « nos amours ombreux ne font jamais que des orphelins nous sommes dans notre corps comme dans un hôtel ».

L'émotion révèle cette attente séculaire d'un changement radical du monde d'existence. Après avoir énuméré sa haine pour un système colonial qu'il exècre, Brault supplie son frère de ne pas revenir. La mort supprime cet état d'infériorité tandis qu'au Québec « nous sommes d'une race de bûcherons et de crucifiés ».

Le ton enfle, le mot accuse, la parole atteint son haut degré d'intensité, la colère emporte le poète.

« il n'a pas de nom ce pays que j'affirme et renie au long de mes jours »

La dépossession s'avère totale, le poète se sent perdu, isolé dans cette incommensurable Amérique. La transfiguration après le refus apparaît, le sang versé du frère rachète le manque d'identité; ce pays n'a pas de nom parce qu'il est neuf. Le thème de l'appartenance cher à Alain Grandbois, par l'intermédiaire de Gilles, le frère mort, annonce l'heure « où personne ne va mourir »; le pays est à pétrir comme le pain. « voici qu'un peuple apprend à se mettre debout ». Le frère mort ouvre les portes de la liberté, son héroïsme, vain peut-être, encourage ce peuple traumatisé. Le poème ressuscite son frère dans le ventre de sa femme.

La quatrième partie : « Mémoire » souligne la profondeur spirituelle et sociale de l'oeuvre de Jacques Brault. Au besoin de fraternité s'ajoute le besoin de rappeler la condition du prolétaire, du chômeur, de son père, qui souffrent en silence. Brault trace un portrait émouvant du Québec des vingt cinq dernières années.

L'oubli jusqu'à présent a dissimulé la vérité, mais aujourd'hui la mémoire réassume le monde angoissé. L'éducation du fils, en définitive, n'a rien changé à la solitude commune. Cette poésie accompagne l'homme dans ses haines, elle revêt un caractère sombre dans le déroulement des évocations. Aux images du père maladroit que la malchance accompagne, Brault montre la condition des hommes, que le froid et la faim guette à tout moment. Devant l'inégalité injustifiable, la violence monte dans le corps, mais l'injustice ne peut pas disparaître. « Si je parle ainsi des choses anciennes c'est qu'elles demeurent dangereuses dans notre oubli ».

A ce témoignage lucide, émouvant, se joint une condamnation sans appel des atrocités commises à Hiroshima, Dachau. Le poète souffre des maux universels. La poésie appartient à l'homme, la grande poésie délivre le message d'espérance face aux charniers de l'histoire. L'âme du poète métamorphose la ville de laideur en une forêt-cendrillon. Brault explicitement condamne à la manière de Camus, le destin brutal, la naissance étrangère, et dans le cas du Québec, la langue française dissociée complètement du contexte québécois.

Le thème de la main sans possession, de la main cruelle, qui a tué l'Indien, annonce la tentative de renouveau philosophique au Québec. Brault régénère la pensée qui influera sur les moyens d'action. La poésie échappe à tout contrôle dit-on. Nous pensons que la lecture édifiante de ce recueil offre à la jeunesse québécoise une option sans retour, celle de construire par la fraternité un grand pays qui souffre encore de solitude et de silence. Brault montre les citoyens attendant je ne sais quoi, encerclés par un monde artificiel et les saisons inclementes. Le poète pris de frénésie, délaissant la douleur nomme « l'éros », réconcilie l'homme et le corps, hurle pour briser le pesant silence; la débâcle avance; la femme symbolise ce renouveau; la ville sort de sa léthargie, les paroles ne fusent pas, mais un peuple émerge de l'oubli. Le grand père caresse à présent ses

petits enfants; le passage s'accomplit du particulier à l'universel, le murmure annonce la voix claire sans hésitation qui bientôt parcourera le pays.

« l'oeil crevé, la mémoire maudite et la langue en pilori de l'aveu »

la liberté transcende les voix et les bras des hommes; le fils honteux tend une main fraternelle au père humilié; l'esprit règne sur un corps retrouvé.

La cinquième partie « louange » est dédiée au futur. L'agencement de ce recueil écrit sous l'emprise de la communication, montre la lente poussée de la volonté sur une promesse à réaliser. Le poète renonce au chant erroné, Brault décide de vivre l'existence banale. Le thème mort-vie, dépouillé de ses habits d'apparat, côtoie notre aventure présente; entre la vie et la mort, la lente agonie serre l'âme et le corps. Le poète désigne l'objet de sa haine.

« J'ai tant troué le silence »

le poète refuse de constater la vacuité du monde

« non vienne le temps d'une autre terre »

l'interrogation débouche sur une métaphysique ontologique. L'image dubitative s'efface devant l'espoir de la vie quotidienne; l'espace temps englobe l'univers; la douleur soulève la négation, l'ignorance dans l'avenir ranime la haine ou la folie. La religion du poète, n'est-ce pas la poésie qui ne restreint en rien sa faiblesse face à l'au-delà. Titubant de confusion, le poète protège sa famille, le goût de la vie le reprend.

« Je vous écris pour ne pas faillir à la tâche du bonheur fou de vivre » la bonne parole rejoint la multitude; l'amour triomphe de la solitude, la femme, la grande pourvoyeuse de vie reçoit les pures louanges; la poésie totale est une poésie de l'homme.

« Dirai-je encore et pour qui cette fois mon amour têtue de tous »

« au nom d'un amour fou failli ma douleur »

« je me tourne vers vous millions de moi-même »

Le poète épouse toutes les douleurs, les aliénations, les dépossessions de son pays. Le poète accuse la haine d'avilir l'homme. Le recueil s'achève sur la fonction de la poésie « putain des amputés » poésie chien de l'aveugle, la réconciliation s'opère devant la promesse d'un futur différent du passé.

Toute oeuvre possède un thème unique parce qu'elle répète au fil des vers un thème majeur dédoublé comme une pièce de monnaie, le thème à deux faces ou plutôt puise sa source dans une opposition inhérente à sa dualité. Chez Jacques Brault, l'amour s'oppose à la mort, le recueil s'achève sur la promesse d'une vie meilleure. Le lyrisme s'allie à une sobriété dûe à la saisie précise de la quotidienneté. Cette poésie vécue s'approche, comme Eluard, des tourments de chaque jour, où s'affrontent douleur et allégresse. Jacques Brault dans un style enlevé, libère la mémoire des troubles du passé. Le poète respecte soigneusement la langue française mais l'adapte au rythme de respiration québécois; la thématique rejoint les principaux thèmes de la grande poésie où au thème de « l'homme » s'ajoute les thèmes de la mort, de l'amour, de la révolte, de l'espérance, de la solitude. La beauté de cette poésie provient de la vulgarisation, ou plutôt de la superposition, puis de la fusion de deux langages, l'un de type humaniste français, l'autre issu de la vie journalière au Québec. Les séquelles du passé étirent le poète qui rejette la honte et décide de visiter les années noires du Québec que l'on peut transposer dans le monde où la misère, mal endémique, sévit. Le poète avoue ses limites; au détours d'un vers

« un je ne sais plus »

tombe franchement avant la reprise du Dialogue. La poésie québécoise, après les hurlements de la recouvrance, après les négations de toutes sortes, se frotte à l'incertitude humaine et au risque personnel. La syntaxe irréprochable lie étroitement « parler ancien et parler nou-

veau ». Cette innovation engage la poésie du Québec dans une voie d'importance. La poésie de Jacques Brault innove dans le sens qu'elle expérimente dans un domaine jamais parcouru au Québec, une lente distillation de plusieurs langages. Ces thèmes de la mort et de la vie symbolisent, tout comme chez Roland Giguère, le passage d'un monde ancien à un monde nouveau, mais ce passage s'oriente par le truchement de valeurs spirituelles.

Jacques Brault, à partir de souffrances personnelles, élève sa poésie au témoignage. Il chante les maux endurés par les québécois; l'image de la ville traverse les poèmes. L'oeuvre de Jacques Brault exprime comme cendres, l'aventure humaine. A la relecture, se dégage la vision d'un homme accablé, traînant le pas dans la rue, la cigarette coulante aux lèvres, prononçant des mots étrangers, regardant la femme avec rudesse, tendresse, et relevant la tête quand le soleil apparaît au petit matin. Il faut suivre cet homme, l'écouter grommeler des mots pâteux pour savoir tout ce qu'il a subi; mais la fraternité progressivement repousse la pauvreté; à l'apparence angoissée se substitue une espérance tenace dans la promesse à tenir.

En partant du particularisme québécois, de l'expérience intime, Jacques Brault nomme les douleurs, les interrogations et les petites joies du monde, les rues de la terre diffèrent par leurs architectures mais tous les êtres sont composés de la monade de Leibnitz.

La structure de l'oeuvre s'appuie sur le passage très difficile de l'affirmation de soi dans l'amour des autres. Le courage intervient

« au je ne sais plus, je ne sais pas »

le poète réchauffe les mots galvaudés, les pensées éteintes. Le recueil de Jacques Brault murmure la grandeur de l'homme, la parole avilit trop souvent l'être humain, tandis que le murmure intensément livré, y redonne l'énergie nécessaire à la poursuite de sa transcendance. Le

thème de l'eau suit l'homme dans son aventure, à l'eau sale répond les vagues furieuses de la mer, l'homme à la fois être impur et pur, le paysage épaula l'homme dans sa prise de conscience; au sentiment d'inutilité, la main fraternelle serre l'autre main; à la douleur répond toujours une voix brisée surmontant son appréhension. La poésie de Jacques Brault rend hommage au courage de l'homme dans ses épreuves quotidiennes; sa vision dépasse le témoignage pour atteindre la pure vérité.



“L'ombre de l'hiver” de René Pageau

par Henri Métivier

Au milieu des mésaventures nombreuses de l'édition, des promesses ajournées ou non tenues, des délais indéfiniment prolongés, dans l'attente des subventions gouvernementales ou de chiches droits d'auteur rarement versés (et qui, s'ils l'étaient, ne permettraient même pas à l'auteur de s'enivrer, question de se consoler), l'écrivain se prend à rêver qu'il pourrait bien prendre en charge la publication de son manuscrit. Mais la cigale chante tout l'été, et les maisons d'éditions fondées par les poètes eux-mêmes ne durent souvent que l'espace d'un livre ou deux. Heureux qui comme Virginia Woolf peuvent s'occuper de l'impression de leurs livres, au lieu de faire confiance à un tiers qui trop souvent pense affaires, uniquement affaires. C'est dans cette voie que s'engage René Pageau qui, pour la seconde fois, recommence cette expérience. Elle nous vaut un livre à la présentation sobre, soignée et quatre belles encres d'un artiste qui mériterait d'être mieux connu, Marcel Ducharme.

Dans *l'Ombre de l'Hiver*, on entre en contact avec univers de sérénité, de tranquille possession de soi, de l'acceptation globale de la vie, d'un enthousiasme sans défaillance, de plénitude. En effet, Pageau parle volontiers, et avec un plaisir évident, de *la sage passion du feu*, de *la violette blanche... élue reine de l'enfance*, d'*étoiles foudroyées... mises à sa portée*. L'enfance apparaît comme une période privilégiée, celle de l'innocence constamment associée à la blancheur, un temps qu'il faut retrouver et conserver en soi parce qu'il représente la

source d'une unité antérieure ou future. Le doute, un doute viscéral et aveugle, semble à jamais banni de ce monde où la vérité triomphe incontestée, imprégnant tous les gestes et paroles, justifiant l'existence, la rachetant tout en lui donnant une signification qui prend source dans une vision catholique, ce mot pris dans un sens proche de la poétique claudélienne. C'est là l'aspect facilement perceptible de ces textes, et c'est sans doute l'impression que veut transmettre Pageau. Cette blancheur partout présente au travers des évocations de la neige, de l'écume, de la neige, la critique l'a aisément décelée.

Cependant un versant d'ombre correspond à celui de la lumière : non pas une ombre dense, opaque, mais translucide comme encore chargée de clarté, une ombre qui s'apparenterait à celle du crépuscule. Et pourquoi s'étonner, puisque toute poésie véritable joue sur une notion de polarité, si chère à certains romantiques allemands, sur une dialectique vivante du jour et de la nuit, sur des perspectives et des reliefs où les formes acquièrent une épaisseur, le *volume de leur profondeur*, dirait Albert Béguin.

Et c'est la grammaire qui nous livre un certain nombre d'indices dont la fréquence est singulièrement révélatrice. Sous la forme maintes fois employée de l'interrogation, une affirmation se modère et se teinte d'hésitation.

« Se peut-il que la fleur disgracie le fruit ? »

« Pourquoi l'emprise charnelle de tes ombres ? »

Ici la question naît plus de l'angoisse que du scepticisme; elle révèle une attention soutenue, éveillée, le besoin de réévaluer sa propre conception de la vie. Deux mots reviennent constamment sous la plume de Pageau et renforcent cette remarque; ce sont le *si* et le *quand*. La plupart du temps, le *si* exprime un souhait, une hypothèse, une supposition ou une condition, surtout quand il se double de la forme interrogative.

- « Si seule la douleur
Triomphe du présent... »
- « Si le jour surpasse les aubes... »
- « Si l'érable... Qu'en sera de l'homme... »

Et parmi les diverses acceptions de quand, Pageau préfère la plus commune, celle de l'interrogation sur le temps à laquelle nous pourrions rattacher une autre constante : l'emploi du futur. De telles caractéristiques plongent dans la mort, le temps, l'avenir et nous sommes loin de la première innocence. Nous touchons en fait aux préoccupations fondamentales de l'homme.

- « Quand l'hiver fut au bout de son effort... »
- « Quand l'homme acceptera... »
- « Je choisirai mon âme dans l'amour... »

Il arrive souvent que ces termes se regroupent ou se recourent comme dans une espèce de champ sémantique, un appel réciproque des mots qui donne au poème une force plus grande.

Si j'ai appelé à la rescousse de l'impression, la technique tant décriée (et souvent à juste titre), c'est qu'elle accumule un nombre de faits, discutables sans doute, mais riche en répercussions. Et c'est ce qui importe. Dans *L'ombre de l'Hiver*, elle jette un éclairage que ne dispenserait probablement pas une autre approche.



Les chrétiens soucieux de fidélité dans les exigences des temps nouveaux ont besoin d'être tenus au courant de la vie de l'Eglise et de la vie du monde dans la perspective de l'Eglise.

A cette fin, nous recommandons instamment à nos lecteurs l'abonnement à deux journaux de France dont l'équivalent n'existe pas chez nous et qui tous deux se complètent et se complètent.

LA FRANCE CATHOLIQUE

(hebdomadaire d'information et de culture chrétienne)

- Des articles éditoriaux chaque semaine sur l'actualité religieuse et des chroniques sur le cinéma, la littérature, la politique internationale, les problèmes économiques, les grands congrès intellectuels et religieux, l'actualité scientifique.
- De fréquentes contributions signées par des collaborateurs extérieurs prestigieux tels Etienne Gilson, Jean Guittou, Henri Guittou, André Piettre, le cardinal Journet, le cardinal Daniélou, le cardinal Garrone, le Père de Lubac, Jean Daujat, etc.

Prix de l'abonnement: 60 francs

Adresse administrative: 12, rue Edmond-Valentin, Paris 7^e, France

L'HOMME NOUVEAU

(bi-mensuel dont le rédacteur en chef est M. Marcel Clément)

- Avec aussi des chroniques littéraires et artistiques, fait la part plus large à l'analyse et à la discussion des grands courants de pensée pastorale ou théologique qui traversent actuellement l'Eglise.
- Les éditoriaux bi-mensuels du directeur, M. l'abbé André Richard et du rédacteur en chef portent généralement sur des points de doctrine théologiques ou moraux d'actualité.
- Une importante chronique du "Pour et du Contre" fait la place large aux échanges de vue avec les lecteurs.
- "La Revue de Presse" renseigne sur tout ce qui s'écrit d'important un peu partout dans le monde sur l'actualité religieuse.
- "En direct de Rome" nous renseigne sur les déclarations officielles du Pape.
- Et en temps de Concile ou de Synode un correspondant du journal, le plus souvent son rédacteur en chef même, offre un rapport élaboré et objectif de ce qui s'y passe.

Prix de l'abonnement: \$6

Adresse administrative:

Mlle Anita Charon, 2215 est, boul. Saint-Joseph, Montréal

Nos annonceurs participent à la vie de la revue...
Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...
Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales

Papeterie

Assurance-vie

Photographie

Caisse Populaire

Placements

Editions

Pompes à eau

Imprimerie

Quincaillerie

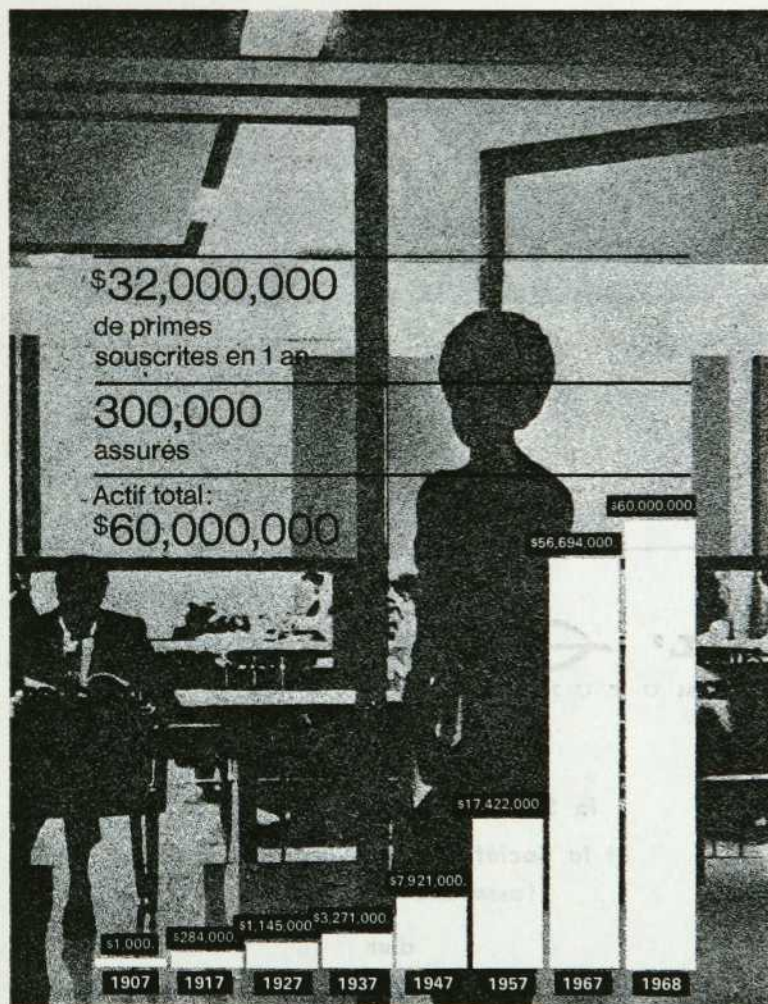
Librairie

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Alliance Mutuelle-vie	Lauzier, papetier
Cadieux, Gilles	L'Economie Mutuelle
Caisse Populaire d'Hochelaga	Marchand, Sarto
Camus, Raymond	Meunier, John
Chevrier, Normand	Michon, R.
Canadienne Mercantile	Montréal Oxygène
Canadienne Nationale	Pilon, librairie
Distilleries Melchers Ltée	Pomponnette
Dorais, Jean-Louis	Robert, P.-E.
Dubé, Oscar & Cie Inc.	Robillard, Michel
Etco Photo Color Ltée	Roy, Edouard
Fides	Séguin, Paul-Emile
Générale de Commerce	Splendide (brassière)
Groulx, Yvon	Thérien Frères
Groupe Commerce	Union du Canada
Houde, G.-E.	Viau, Lucien
Langlois, Thomas	Victory (Convoyeurs)
La Solidarité	

Les résultats 1968 du
GROUPE COMMERCE
 confirment votre confiance!



LE GROUPE Commerce

COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES *Siège Social St-Hyacinthe, Qué.*
 GÉNÉRALE DE COMMERCE - CANADIENNE MERCANTILE - CANADIENNE NATIONALE

ASSURANCES-VIE



UNION DU CANADA

Assurance-vie

Siège social : 325, rue Dalhousie, Ottawa 2, Canada

L'  CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE
(compagnie d'assurance-vie)

fait partie avec
la Société Nationale de Fiducie
et *la Société Nationale d'Assurances*
(assurances générales)

d'un
GROUPE DE POINTE
au service du Québec

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 • 844-2050

LAISSEREZ-VOUS



D'UN HOMME RESPONSABLE?

ÊTRE HOMME C'EST PRÉCISÉMENT ÊTRE RESPONSABLE

(Saint-Exupéry)

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

*qui sème chez soi,
récolte pour soi*

LA CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA

PAUL LACAILLE, gérant

3570, rue Adam, Montréal 402 — 527-4193

EDITIONS

vient de paraître aux Éditions

FIDES

pour le 25^e anniversaire du "Nénuphar"

3 nouveaux titres

LA CIVILISATION DE LA NOUVELLE-FRANCE — 1713-1744

par Guy Frégault — \$4.00

LES VOYAGES DE MARCO POLO

par Alain Grandbois — \$3.00

LA DALLE-DES-MORTS SUIVI DE LA FOLLE

par Félix-Antoine Savard — \$4.00

FIDES

En vente dans toutes les librairies

245 est, boul. Dorchester, Mtl 129

*861-9621 — Métro : Champ-de-Mars

IMPRIMERIE

388-5781 8125, rue Saint-Laurent
Montréal 351, Qué.

LIBRAIRIES

F. PILON INC.
Fournitures de bureau

PAPETERIE

THOMAS LANGLOIS
Président
Papeterie Lauzier Limitée
9550, boul. Ray-Lawson
Ville d'Anjou, Montréal 438
352-9940

PHOTOGRAPHIE

Roméo W. Côté, président

ETCO PHOTO COLOR LTÉE

Service complet de développement et
impression des films NOIR & BLANC
ET COULEUR.

Pour qualité et satisfaction garanties,
insistez toujours pour notre service
auprès de votre marchand.

2345, rue Lapierre, LaSalle, Qué.
Tél. : 366-2870

PLACEMENTS

Pour l'achat d'obligations consultez

Oscar Dubé & Cie Inc.

925, Chemin St-Louis
Québec, 527-2518

Albert Boulet
527-8222

RAYMOND CAMUS Inc.

Courtier en valeurs mobilières
500, place d'Armes, ch. 1140
Montréal — Tél. : 842-2715
OBLIGATIONS, Actions & Fonds mutuels

POMPES À EAU

Pour Achat ou Réparation
de toutes les pompes de
POMPES ET FILTRES
45 ans d'expérience à votre service
JOHN MEUNIER
12047, Laurentian Tél. : 334-7230

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE
Quincaillerie en gros
exclusivement
4115 est, rue Ontario, Montréal 403
Tél. : 524-7541

LES AMIS DE LA REVUE

LA BRASSIÈRE SPLENDIDE INC.
3580, rue Masson
727-8210 — 727-8236

NORMAND CHEVRIER, Opticien
537 Cherrier, Montréal
Tél. Bureau 845-2673
Rés. : 334-5832

**CONVOYEURS ET MACHINES
VICTORY INC.**
250, rue Rose de Lima 933-1138

JEAN-LOUIS DORAIS, avocat
57 ouest, rue Saint-Jacques
845-1336

**GROULX & CADIEUX
NOTAIRES**
4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél. : 254-9435

MONTRÉAL OXYGÈNE INC.
4890, 5e ave, Rosemont 527-3656
Geo.-E. Houde, président

PHARMACIE MICHON
1361 est, rue Mont-Royal
521-3659

POMPONNETTE INC.
J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine

P.-É. ROBERT, c.l.u.
Assureur-vie agréé
9825, rue Saint-Laurent
Montréal - Tél. : 384-9450

MICHEL ROBILLARD, Notaire
934 est, rue Ste-Catherine
849-9663

PAUL-ÉMILE SÉGUIN, Notaire
6276, rue St-Hubert 271-8739

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

HOMMAGE D'UN AMI

HOMMAGES DES SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE DU QUÉBEC

La SSJB de la Région
des Trois-Rivières
3239, rue Papineau
Case postale 1059 - Tél. : 375-4881
Dr Henri Trudel, M.V., président
G. Meyers, directeur général

La SSJB diocésaine de Rimouski
Case postale 20
Rimouski, Qué.
Dr Jean-Paul Crépeau,
président général
René Daigneault, directeur-général

La SSJB du diocèse de Valleyfield
Case postale 297
111, rue Ellice, Valleyfield
Gérald Péladeau, président
Benjamin Carry, directeur général

La SSJB de Montréal
385 est, rue Sherbrooke
Montréal 129
842-6621

SSJB DE SAINT-JÉRÔME

236, avenue du Palais, St-Jérôme
13,200 membres

RODRICK JODOIN, président

GUY MERCIER, directeur général

OUVRAGES RÉCENTS

Depuis 1966, les Éditions de l'Action nationale
ont publié les ouvrages suivants :

André Bergevin, Cameron Nish et Anne Bourassa — Henri Bourassa (Biographie, Index des écrits, Index de la correspondance publique 1895-1924), broché, 150 pages, 1966	\$5.00
Rosaire Morin — L'immigration au Canada, broché, 152 pages, 1966	\$2.00
Rosaire Morin — Réalités et perspectives économiques, 2e éd., broché, 200 pages, 1967	\$2.50
Dominique Beaudin — Le métro de Montréal en photos et en prose, broché, 100 pages dont 50 en rotogravure, couverture en deux couleurs, 1966	\$1.00
L'Action nationale — numéro spécial sur le chanoine Groulx, 1968, 280 pages	\$5.00
Gustave Lamarche — Textes et Discussions, 330 pages, 1969	\$5.00
François-Albert Angers — Pour orienter nos libertés (Chez Fides), 280 pages, 1969	\$5.00
Les États Généraux du Canada français :	
Exposés de base et documents de travail 1967	\$3.00
Les Assises nationales 1967	\$3.50
Les Assises nationales 1969	\$5.00

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou
235 est, boul. Dorchester, ch. 504. Tél. de 2 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$7.00 par année. Au coût réel : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, l'INDEX ANALYTIQUE de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1ère VICE-PRÉSIDENTE : Mme Julia Richer

2e VICE-PRÉSIDENT : M. Yvon Groulx

SECRÉTAIRE : M. Michel Brochu

TRÉSORIER : M. Rodolphe Laplante

DIRECTEURS : MM. René Chaloult, Richard Arès, S.J., Dominique Beaudin, Albert Rioux, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trottier, Michel Brochu, Yvon Groulx, Thomas Bertrand, Rosaire Morin, Jean Marcel, Mme Paul Normand.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, boul. Dorchester
Librairie Déom, 1247, rue St-Denis
Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine
Librairie Tranquille, 67 ouest, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon



Lt. Col. Sarto Marchand,
E.D.

président de

LA FONDATION
MELCHERS LTÉE

LES DISTILLERIES
MELCHERS LTÉE

président ex-officio du
CONSEIL D'EXPANSION
ÉCONOMIQUE INC.

"Nous sommes convaincus qu'au Québec le succès en affaires n'est pas conditionnel aux compromis et à l'anonymat : c'est vrai aujourd'hui, et demain, ce sera encore plus évident."

Hommage de

LES DISTILLERIES MELCHERS LIMITÉE

Les seules distilleries canadiennes-françaises au pays.

Au service du Québec depuis 1898